

NOTICE ANNUELLE



CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

30 mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| GLOSSAIRE | 1 |
| RUBRIQUE 1. ...STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ | 3 |
| 1.1 NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION. | 3 |
| RUBRIQUE 2. ...DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ..... | 3 |
| 2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES | 3 |
| <i>Exercice terminé le 31 décembre 2007</i> | <i>3</i> |
| <i>Exercice terminé le 31 décembre 2008</i> | <i>4</i> |
| <i>Exercice terminé le 31 décembre 2009</i> | <i>7</i> |
| <i>Perspectives pour 2010.....</i> | <i>10</i> |
| 2.2 ACQUISITIONS IMPORTANTES | 11 |
| RUBRIQUE 3. ...DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ..... | 12 |
| 3.1 APERÇU GÉNÉRAL | 12 |
| 3.2 FACTEURS DE RISQUE | 12 |
| <i>Risques financiers</i> | <i>13</i> |
| <i>Risque de retard du projet.....</i> | <i>13</i> |
| <i>Risque lié à l'incertitude de l'estimation des réserves et des ressources minérales</i> | <i>13</i> |
| <i>Risques environnementaux.....</i> | <i>14</i> |
| <i>Volatilité du prix des métaux.....</i> | <i>15</i> |
| <i>Risque lié aux conditions sectorielles</i> | <i>15</i> |
| <i>Fluctuations des cours : volatilité du cours de l'action.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Risque lié au caractère incertain des titres de propriété</i> | <i>16</i> |
| <i>Risques liés à la conformité aux lois et règlements.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Risques relatifs au recrutement de la main-d'œuvre.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Risque lié aux assurances</i> | <i>17</i> |
| <i>Absence de bénéfices.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Concurrence.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Conflits d'intérêts.....</i> | <i>18</i> |
| <i>Risques liés à l'accroissement des coûts et de l'observation des règles propres aux sociétés ouvertes</i> | <i>18</i> |
| <i>Risques liés aux pays étrangers et aux exigences réglementaires.....</i> | <i>18</i> |
| <i>Risque lié à la collectivité de Malartic.....</i> | <i>19</i> |
| 3.3 PROJETS MINIERS..... | 19 |
| <i>Description et emplacement de la propriété</i> | <i>20</i> |
| <i>Accessibilité, ressources locales et infrastructures.....</i> | <i>22</i> |
| <i>Historique</i> | <i>23</i> |
| <i>Contexte géologique.....</i> | <i>31</i> |
| <i>Minéralisation.....</i> | <i>32</i> |
| <i>Travaux d'exploration et de forage.....</i> | <i>32</i> |
| <i>Approche et méthodologie d'échantillonnage</i> | <i>36</i> |
| <i>Préparation des échantillons et procédures analytiques</i> | <i>39</i> |
| <i>Protocoles de QA/QC.....</i> | <i>40</i> |
| <i>Estimations de ressources minérales</i> | <i>42</i> |
| <i>Analyse des données de contrôle de la qualité analytique</i> | <i>46</i> |
| <i>Opérations minières.....</i> | <i>51</i> |
| <i>Développement et exploration.....</i> | <i>54</i> |

| | |
|--|-----------|
| RUBRIQUE 4. ...DIVIDENDES | 60 |
| RUBRIQUE 5. ...STRUCTURE DU CAPITAL | 60 |
| RUBRIQUE 6. ...MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES..... | 61 |
| 6.1 COUR ET VOLUME DES OPÉRATIONS | 61 |
| 6.2 VENTES ANTÉRIEURES | 62 |
| RUBRIQUE 7. ...TITRES ENTIÈRES | 63 |
| RUBRIQUE 8. ...ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION..... | 63 |
| 8.1 NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS | 63 |
| 8.2 INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS | 66 |
| 8.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS | 66 |
| RUBRIQUE 9. ...LITIGES..... | 67 |
| RUBRIQUE 10. .MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES..... | 67 |
| RUBRIQUE 11. .VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES..... | 67 |
| RUBRIQUE 12. .CONTRATS IMPORTANTS | 67 |
| RUBRIQUE 13. .INTÉRÊTS DES EXPERTS | 68 |
| 13.1 NOM DES EXPERTS | 68 |
| 13.2 INTÉRÊTS DES EXPERTS | 69 |
| RUBRIQUE 14. .INFORMATION ADDITIONNELLE..... | 69 |
| 14.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION | 69 |
| <i>Composition du comité de vérification.....</i> | <i>69</i> |
| <i>Formation et expérience pertinente</i> | <i>69</i> |
| <i>Honoraires pour les services du vérificateur externe</i> | <i>70</i> |
| 14.2 INFORMATION ADDITIONNELLE | 70 |

Notes Explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, (la "**Notice Annuelle**"), "Osisko" et la "Société" réfèrent à Corporation Minière Osisko Exploration Ltée, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2009 à moins d'indication contraire.
2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.
3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les États Financiers Consolidés Vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et par le Rapport de Gestion de la Direction portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site internet SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site internet de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée et de sa productivité;
- les prix de l'énergie;
- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;

- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix de l'or sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements ainsi qu'aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- des avantages fiscaux et des taux d'imposition;
- la capacité à mener à bien le programme déménagement du quartier sud de la Ville de Malartic;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et la communauté de Malartic.

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.2 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également en garde le lecteur à l'effet de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir pour l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément par cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de l'aménagement du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou d'aménagement; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« **ha** », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 44-101** » s'entend du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux de base, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907, 18474 kg);

« **tpj** », abréviation de tonne par jour.

RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Nom, Adresse et Constitution.

Osisko a été constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée. », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrés principalement sur la propriété Canadian Malartic, qui lui appartient à 100 % (la « **propriété Canadian Malartic** »), située dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, au Québec. Se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets miniers** ». Les travaux d'Osisko visant à mettre en valeur et à aménager la propriété Canadian Malartic (le « **projet Canadian Malartic** ») vont bon train.

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice terminé le 31 décembre 2007

Le 4 juin 2007, le conseil d'administration a approuvé un fractionnement des actions ordinaires à raison de deux pour une sous forme de dividende. Le dividende a été versé le 21 juin 2007.

Le 29 juin 2007, Osisko a conclu l'acquisition de la propriété minière East Amphi et de son équipement de surface auprès de Mines Richmond Inc. (« **Richmont** »). La propriété East Amphi, qui comprend 87 claims et une concession minière d'une superficie de 3 187 hectares, est située juste au nord-ouest de la propriété Canadian Malartic. En contrepartie de la vente de la propriété East Amphi, Richmont a reçu (i) 2,45 millions de dollars, (ii) 1,1 million d'actions ordinaires d'Osisko (soit le nombre d'actions ordinaires d'Osisko équivalant à cinq millions de dollars au cours de clôture moyen des actions ordinaires d'Osisko les cinq jours de bourse précédant la date de clôture). Richmont a conservé une redevance

RNSF de 2 % à la sortie de fonderie sur une partie de la propriété East Amphi et une redevance équivalente sur un maximum de 300 000 onces d'or de la production future d'une autre partie de la propriété.

Au début de juillet 2007, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources présumées de sa propriété Canadian Malartic, qui sont passées à 8,4 millions d'onces d'or, selon le Règlement 43-101. Le rapport a été rédigé par RSG Global et déposé sur SEDAR le 17 août 2007. À la suite de la nouvelle estimation, les ressources présumées ont augmenté de près de 30 %. Cette augmentation a fait suite à l'extension du gisement vers l'est ainsi qu'à la réduction du seuil de coupure, ramené à 0,4 g/t Au, ce dernier élément étant justifié par les chiffres obtenus lors d'études préliminaires, par la comparaison avec des gisements analogues actuellement en exploitation et la qualité grandissante de la base de données. Le gisement n'a pas été délimité au sud-est vers la zone Gouldie. Le produit de 25 millions de dollars provenant du financement privé sans intermédiaire par actions accréditives clôturé le 12 juillet 2007 a permis de poursuivre les activités de forages et d'exploration.

Le 30 août 2007, Osisko a conclu l'acquisition du complexe de traitement East Malartic situé à Malartic, au Québec en contrepartie de 1,9 million de dollars. Exploité jusqu'en 2002 par Barrick Gold Corporation (« **Barrick** »), ce complexe a été mis en mode « de surveillance et de maintien » à la suite de l'arrêt, la même année, des activités de traitement du minerai qui provenait de l'ancienne mine Bousquet. Osisko a établi le siège du projet Canadian Malartic dans les anciens bureaux administratifs d'East Malartic et ne prévoit pas pour le moment de remettre le complexe de traitement en activité. En mars 2008 la Société a vendu une partie des équipements de traitement du minerai et a ensuite entamé la restauration du terrain de l'usine.

Le 15 novembre 2007, les actions de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). Leur passage de la Bourse de croissance TSX à la TSX a reflété l'évolution de la Société, qui élargit ainsi son accès à du capital. Les actions de la Société se négocient aussi à la Deutsche Boerse de Francfort, en Allemagne. Depuis le 23 mars 2009, la Société fait partie de l'indice composé S&P/TSX, de l'indice aurifère mondial S&P/TSX et de l'indice minier mondial S&P/TSX.

Le 15 novembre 2007, la Société a conclu un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux contre un produit brut de 125,1 millions de dollars. Par la suite, la Société a déposé un prospectus autorisant la distribution de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 625 000 bons de souscription d'actions ordinaires à l'exercice automatique des bons de souscription spéciaux, le 28 décembre 2007.

Au cours du deuxième trimestre de 2007, la Société a complété sa direction en engageant un chef des finances. Au cours du quatrième trimestre, elle a engagé une équipe technique chevronnée afin de faire progresser la mise en valeur de la propriété Canadian Malartic.

Exercice terminé le 31 décembre 2008

Le 11 mars 2008, la Société a annoncé la création du « Fonds Essor Malartic Osisko » (le « **FEMO** »), un fonds destiné au développement durable de la ville de Malartic qui est géré par un conseil d'administration de neuf membres, dont deux proviennent d'Osisko. La Société a doté le FEMO d'une contribution initiale de 300 000 actions ordinaires et y fera une contribution annuelle 150 000 \$ pendant la durée des activités sur la propriété Canadian Malartic. Les actions ordinaires seront émises dès que le FEMO aura reçu du gouvernement la désignation d'organisme de bienfaisance et elles seront détenues en fiducie jusqu'à ce que certaines étapes du projet aient été réalisées.

Le 23 avril 2008, Osisko a annoncé la conclusion d'une entente avec Hewitt Équipement Ltée visant l'acquisition d'un parc d'équipement minier pour son projet Canadian Malartic. Ce parc comprendra

12 camions de roulage Caterpillar^{MD} 793F de 227 tonnes, deux pelles électriques ainsi que du matériel minier et de construction auxiliaire Caterpillar. L'entente porte sur un engagement financier d'environ 83 millions de dollars américains

Caterpillar Financial SARL de Zurich, en Suisse, s'est engagée à arranger et à procurer le financement par l'intermédiaire des Services Financiers Caterpillar Ltée du Canada (« **CAT Finance** »). La première tranche du financement, destinée à acheter les engins de construction mobiles a été mise à la disposition de la Société à leur livraison en 2008 et 2009. Cette tranche porte intérêt au TIOL mensuel majoré de 2,75 %, le capital et l'intérêt étant remboursables en 60 versements mensuels. Un montant de 7 millions de dollars américains avait été prélevé sur cette tranche au 31 décembre 2009.

La seconde tranche du financement, pour acquérir l'équipement minier, a été mise à la disposition de la Société en 2009. Caterpillar Financial Services Limited et la Société ont modifié l'entente initiale pour permettre à la Société de rembourser le capital et l'intérêt sur une période allant de la livraison de l'équipement au 30 avril 2011. Cette tranche porte intérêt au TIOL trimestriel majoré de 2,75 %, l'écart de taux étant basé sur le prix indicatif d'un billet à moyen terme de cinq ans. Le capital et l'intérêt sont remboursables en 15 versements trimestriels. Un montant de 23,4 millions de dollars américains a été prélevé sur cette tranche en 2009.

Le 9 mai 2008, Osisko a clôturé avec le Fonds de solidarité FTQ (le « **Fonds** ») une entente de financement par emprunt non garanti de 20 millions de dollars. Le prêt, d'une durée de sept ans, porte intérêt au taux de 9,5 % par an, payable semestriellement en actions ou en espèces avant le début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital sera remboursé en un minimum de 48 versements égaux à compter du premier des événements suivants, à savoir le début de la production commerciale du projet Canadian Malartic ou 36 mois suivant la clôture du financement par emprunt non garanti. La Société a également attribué au Fonds 1 100 000 bons de souscription d'actions ordinaires exerçables sur une période de 60 mois suivant la clôture du financement par emprunt non garanti au prix d'exercice de 7,46 \$. La Société pourrait devancer l'exercice des bons de souscription d'achat d'actions si ses actions se négocient à un cours largement supérieur au prix d'exercice au cours de la période de validité des bons de souscription.

À la suite d'un vaste programme de consultation des citoyens de Malartic en collaboration avec la ville de Malartic, la Société s'est engagée dans la construction d'un quartier résidentiel où sera réinstallé le secteur sud de Malartic, afin qu'elle puisse accéder au gisement de Canadian Malartic. Plusieurs étapes du programme ont été franchies, notamment :

- la poursuite de la construction des infrastructures du nouveau quartier;
- le début du relogement des citoyens le 9 juillet 2008. En date du 31 décembre 2009, le programme de relogement avait été réalisé à 95 %;
- la poursuite de la conception et des études techniques des cinq immeubles institutionnels;
- le lancement de la construction de la nouvelle école primaire (École des Explorateurs), du centre de la petite enfance et du centre de formation des adultes. La construction de ces établissements a été achevée en août 2009.

L'ensemble du programme de relogement prévoit la réinstallation ou l'achat de 205 habitations. En date du 31 décembre 2009, la Société avait acheté, dans le cadre du programme de relogement, 95 habitations aux propriétaires qui ne souhaitaient pas être relogés dans le nouveau quartier.

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé son étude d'impact sur l'environnement (l'« **étude d'impact sur l'environnement** ») auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* du Québec (le « **MDDEP** »). Cette étude conclut qu'en raison de l'emplacement choisi pour aménager les

infrastructures minières, de la technologie adoptée et des communications ouvertes menées avec les divers intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un impact minime sur l'environnement et sur la population et se situerait bien à l'intérieur des normes industrielles acceptables. Au cours des travaux réalisés jusqu'ici, Osisko a en outre démontré qu'elle était un partenaire de taille dans le développement responsable de Malartic et des environs. L'étude d'impact sur l'environnement souligne également les retombées importantes que le projet aurait sur l'économie locale et régionale. L'étude d'impact sur l'environnement peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

Le 30 septembre 2008, la Société a conclu un placement privé sans courtier de 2 916 725 actions accréditives au prix de 4,20 \$ l'action contre un produit brut de 12,25 millions de dollars. Les actions ont été émises à une plus-value de 42 % par rapport au prix du marché en vigueur à la date de clôture de la transaction. Les actions accréditives, par lesquelles la Société transfère aux investisseurs les déductions fiscales reliées à ses dépenses d'exploration, permettent à la Société d'accéder à du capital à un coût inférieur pour financer ses campagnes d'exploration.

Le 17 octobre 2008, la TSX a accepté l'avis d'intention d'Osisko de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **OPRA** »). Selon les termes de l'OPRA, Osisko pourra racheter 11 669 526 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % de son flottant public au 15 octobre 2008. L'OPRA a pris fin le 20 octobre 2009. Les 445 000 actions ordinaires rachetées par Osisko dans le cadre de l'OPRA ont été acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX à un prix moyen de 1,71 \$ et Osisko les a remises à son agent des transferts pour les faire annuler.

Le 25 novembre 2008, Osisko a annoncé les résultats d'une étude de faisabilité (l'« **étude de faisabilité** ») du projet Canadian Malartic. L'étude de faisabilité a été établie par BBA Inc. en collaboration avec MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar, société en commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko.

L'étude de faisabilité visait à aider Osisko dans son évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité financière d'une exploitation à ciel ouvert du projet Canadian Malartic. Cette étude a conclu que la Société devrait passer au stade final de mise en œuvre, ce qui consiste à obtenir du financement pour le projet, à terminer le programme de relogement avant la fin de 2009, à obtenir les permis et les autorisations nécessaires auprès des autorités gouvernementales et réglementaires, à poursuivre le programme d'études techniques et à entamer les travaux de construction.

Les points saillants de l'étude de faisabilité sont résumés dans le tableau qui suit ¹⁾:

| | |
|--|-----------|
| Réserves d'or prouvées et probables (oz) | 6 283 000 |
| Estimation de la quantité nette d'or récupérable (oz) | 5 397 000 |
| Production d'or annuelle moyenne (oz) | 591 000 |
| Production d'argent annuelle moyenne (oz) | 754 000 |
| Coût décaissé par once | |
| - avant redevances | 320 \$ |
| - après redevances, déduction faite des produits provenant de l'argent | 319 \$ |
| Total des dépenses en immobilisations | 789 M\$ |
| Dépenses en immobilisations par once récupérable | 146 \$ |
| Investissement de maintien | 95 M\$ |
| Frais de fermeture | 45M\$ |
| Flux de trésorerie provenant de l'exploitation, avant impôts | 2 463 M\$ |
| Durée de vie de la mine | 10 ans |

1) Montants en \$ US. Un prix de l'or de 775 \$ US l'once et un prix de l'argent de 10 \$ US l'once ont été utilisés pour l'analyse financière; les prix du marché en vigueur au troisième trimestre de 2008 ont été retenus pour l'ensemble du matériel et de la main-d'œuvre. L'étude de faisabilité s'appuyait quant à elle sur un taux de change de 1,18 \$ (pour les dépenses en dollars canadiens) et un baril de pétrole à 70 \$ US.

L'étude de faisabilité a montré qu'à lui seul le gisement principal dégage de solides rendements dans le contexte économique actuel. Pour plus de précisions sur l'étude de faisabilité, se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets miniers** ». L'étude de faisabilité peut être consultée sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com et sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Exercice terminé le 31 décembre 2009

Le 23 janvier 2009, Osisko a annoncé la signature avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (le « **MRNF** ») d'une entente-cadre prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic (« **East Malartic** »), dont le MRNF est devenu responsable en 2004. L'entente-cadre stipule que les deux parties prendront en charge à parts égales le coût de la restauration du site d'East Malartic, évalué de façon préliminaire à 23 millions de dollars. Le 16 mars 2010, Osisko et le MRNF ont arrêté les modalités d'une entente définitive portant sur l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic d'Osisko, lesquels seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaisse pour recouvrir et ainsi restaurer le bassin des résidus d'East Malartic. À la réception du rapport d'un consultant indépendant confirmant l'efficacité de la couverture minérale, Osisko prendra à sa charge le bassin des résidus et sa restauration dans les règles de l'art, conformément aux lois et règlements, le MRNF conservant la responsabilité des activités minières antérieures (c'est-à-dire avant l'arrivée d'Osisko).

Le 4 septembre 2008, l'étude d'impact sur l'environnement a été examinée par le MDDEP pour déterminer si elle respectait les lignes directrices de ce ministère. Le 26 janvier 2009, le MDDEP a publié un avis de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement, ce qui a ouvert une période d'information publique visant à demander au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (« **BAPE** ») d'étudier le projet Canadian Malartic. De concert avec la ville de Malartic et le groupe de consultation communautaire, Osisko a adressé une demande officielle au MDDEP pour tenir des audiences publiques. Le 9 mars 2009, le MDDEP a donné au BAPE mandat de lancer des audiences publiques et de formuler

une recommandation concernant le projet Canadian Malartic au terme de quatre mois. La première phase des audiences publiques s'est tenue en mars 2009 à Malartic et la deuxième en avril 2009.

Le 9 juillet 2009, le MDDEP a publié le rapport sur l'enquête et les audiences publiques concernant le projet Canadian Malartic rédigé par le BAPE. Ce rapport a conclu que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, prévoyant notamment (i) des programmes de suivi et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour s'assurer que le projet Canadian Malartic sera réalisé dans une perspective de développement durable. La version intégrale du rapport peut être consultée sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Le 26 janvier 2009, Osisko a publié une estimation des ressources minérales présumées de la partie occidentale du gisement Barnat Sud (« **Barnat Sud** »), situé sur la propriété Canadian Malartic. Barnat Sud est un gisement d'or distinct qui jouxte le gisement Canadian Malartic. Belzile Solutions en a estimé les ressources minérales présumées à 1,81 million d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 2,12 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 1,00 g/t Au) et à 2,03 millions d'onces d'or, soit d'une teneur moyenne de 1,74 g/t Au au seuil de coupure inférieur de 0,36 g/t Au.

Le 25 février 2009, la Société a clôturé un appel public à l'épargne en déposant un prospectus simplifié relativement à une acquisition ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes. Osisko a émis 88 550 000 unités au prix de 4,55 \$ l'unité, contre un produit brut total de 402,9 millions de dollars. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 5,45 \$ jusqu'au 17 novembre 2009. Le produit net, de 381,9 millions de dollars après le paiement de la commission de 5 % aux preneurs fermes, soit 20,1 millions de dollars, et de dépenses connexes de 1 million de dollars, est affecté à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic et aux besoins généraux de l'entreprise. L'emploi prévu du produit est réparti comme suit :

| Emploi du produit | (en milliers de dollars) |
|--|---------------------------------|
| Réinstallation de la collectivité | 67 500 \$ |
| Activités minières (décapage du terrain) | 13 500 \$ |
| Électricité et communication | 21 500 \$ |
| Infrastructures | 28 500 \$ |
| Usine de traitement | 197 425 \$ |
| Gestion des résidus et de l'eau | 3 500 \$ |
| Frais indirects (études techniques détaillées, gestion de la construction, fret maritime et autre, installations temporaires, matériel, outils et entretien) | 38 000 \$ |
| Besoins généraux de l'entreprise | 11 933 \$ |
| Total | 381 858 \$ |

Le 26 février 2009, la Société a publié des résultats métallurgiques préliminaires sur Barnat Sud. Le taux de récupération général obtenu à partir de 42 essais de lixiviation distincts par le procédé de cyanuration du minerai global direct a été confirmé à un taux moyen de 92 % (fourchette comprise entre 86,6 % et 97,2 %) à partir d'échantillons composites représentant les principales lithologies du gisement à une teneur de tête moyenne de 1,92 g/t Au (fourchette comprise entre 0,74 et 7,64 g/t Au) et amenés à 80 % à une granulométrie inférieure à 60 micromètres. Des études pétrographiques des échantillons minéralisés

ont été entreprises pour déterminer les particularités de la minéralisation aurifère de Barnat Sud et confirmer les résultats métallurgiques préliminaires qui indiquent que le minerai de Barnat Sud conviendra au circuit de traitement du projet Canadian Malartic.

Le 2 juin 2009, Osisko a publié une mise à jour de l'estimation des ressources de Barnat Sud selon le Règlement 43-101. Belzile Solutions a estimé qu'au seuil de coupure de 1,00 g/t Au les ressources mesurées et indiquées s'élevaient à 1,94 million d'onces, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 2,09 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources présumées de 100 000 onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 1,86 g/t Au. Pour plus de précisions sur le gisement Barnat Sud, se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets Miniers – Estimation des ressources minérales** ».

Le 20 août 2009, le *Conseil des ministres du Québec* a approuvé l'ordre en Conseil autorisant la réalisation du projet Canadian Malartic et, le 27 août 2009, l'équipe de construction de la Société a entrepris les activités de construction.

Le 1^{er} septembre 2009, la Société a clôturé un deuxième placement public en déposant un prospectus simplifié relativement à une prise ferme, auprès d'un syndicat de preneurs fermes. Osisko a émis 21 361 250 actions ordinaires au prix de 7,00 \$ l'action contre un produit brut de 149,5 millions de dollars. Le produit net du placement, soit 142,4 millions de dollars, doit servir à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic et aux besoins généraux de l'entreprise. L'emploi prévu du produit est réparti comme suit :

| Emploi du produit | (en milliers de dollars) |
|--|---------------------------------|
| Activités minières | 20 000 \$ |
| Traitement | 80 000 \$ |
| Frais indirects (études techniques détaillées, gestion de la construction, fret maritime et autre, installations temporaires, matériel, outils et entretien) | 20 000 \$ |
| Besoins généraux de l'entreprise | 22 426 \$ |
| Total | 142 426 \$ |

Le 24 septembre 2009, Osisko a conclu une convention de financement avec CPPIB Credit Investments Inc. (« **CPPIB** »), filiale en propriété exclusive de CPP Investment Board. Aux termes de la convention, Osisko peut tirer un montant maximal de 150 millions de dollars sur des prêts consentis en deux tranches :

- i) Tranche A – Un montant de 75 millions de dollars a été prélevé le 25 novembre 2009. Osisko a émis en faveur de CPPIB 7 millions de bons de souscription exerçables avant le 24 septembre 2014, au prix de 10,75 \$ le bon, ce qui représente une plus-value de 30 % par rapport au prix moyen pondéré du volume des transactions sur 15 jours. Le produit doit servir à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic;
- ii) Tranche B – Un montant de 75 millions de dollars peut être prélevé le 31 mars 2010, au gré d'Osisko, pour les besoins généraux de l'entreprise. Si ce montant est prélevé, CPPIB recevra 5,5 millions de bons de souscription additionnels d'une durée de cinq ans aux mêmes conditions que celles des bons émis relativement à la tranche A.

Cet emprunt porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable en espèces trimestriellement, et est garanti par la quasi-totalité des actifs de la Société. Le 30 mars 2010, CPPIB a convenu de reporter la date

de mise à la disposition de la tranche B au 31 décembre 2010, à condition qu'Osisko s'engage à ne pas faire de paiement anticipé volontaire avant octobre 2012.

Le 9 novembre 2009, Osisko a conclu une convention de financement de 75 millions de dollars avec SGF Mines Inc. (« **SGF** ») sous la forme d'une débenture de premier rang non garantie, convertible au gré de SGF, en des actions d'Osisko au prix de 9,18 \$ l'action. Cette débenture porte intérêt au taux de 7,5 % par an, remboursable trimestriellement en actions jusqu'au début de la production commerciale et en espèces par la suite. Le capital initial doit être remboursé au plus tard le 9 novembre 2014. Le produit doit servir à financer la mise en valeur et la construction du projet Canadian Malartic.

En novembre 2009, Osisko a tiré les produits suivants de l'exercice de bons de souscription attribués antérieurement :

- 39,6 millions de dollars à l'exercice de 5 015 490 bons de souscription à 7,90 \$; les 4 609 510 bons de souscription qui n'avaient pas été exercés ont expiré le 16 novembre 2009;
- 241,3 millions de dollars à l'exercice de 44 266 256 bons de souscription à 5,45 \$; les 8 744 bons de souscription qui n'avaient pas été exercés ont expiré le 17 novembre 2009.

Le 11 décembre 2009, Osisko et Clifton Star Resources Inc. (« **Clifton** ») ont annoncé la signature d'un accord conjoint portant sur le projet Duparquet de Clifton. En contrepartie de dépenses d'exploration et de mise en valeur de 70 millions de dollars échelonnées sur quatre ans, Osisko acquerra une participation de 50 % dans le projet Duparquet et agira à titre d'exploitant de la coentreprise.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé la mise à jour de l'estimation des ressources du projet Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé qu'à un seuil de coupure ramené à 0,34 g/t Au les ressources mesurées et indiquées s'élevaient à 11,20 millions d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, auxquelles s'ajoutaient des ressources présumées de 0,47 million d'onces d'or, ce qui correspondait à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au. Cette nouvelle estimation comprenait les ressources combinées préalablement déclarées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud, ainsi que les ressources délimitées par les forages en cours dans les enveloppes de fosse estimées antérieurement et dans la zone juste au sud-est de ces enveloppes.

En 2009, Osisko a aussi clôturé des placements d'actions accréditatives sans intermédiaire qui ont totalisé 14,4 millions de dollars. Le produit de ce financement doit servir à conduire les campagnes de plusieurs projets d'exploration et du projet Canadian Malartic.

Perspectives pour 2010

En 2010, la Société a l'intention de se concentrer sur :

- la poursuite de la mise en valeur et de la construction de son projet phare Canadian Malartic;
- l'augmentation de ses réserves et de ses ressources au moyen de campagnes d'exploration;
- l'acquisition d'autres projets arrivés à un stade avancé.

En ce qui concerne ce dernier point, la Société a annoncé, le 22 mars 2010, une OPA amicale pour acquérir Brett Resources Inc. (« **Brett** »). Osisko et Brett ont conclu une convention de soutien définitive en vertu de laquelle Osisko offrira d'acquérir (l'« **offre** ») la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Brett (les « **actions** »). Osisko a convenu d'offrir aux actionnaires de Brett (les « **actionnaires** ») 0,34 action ordinaire d'Osisko contre chaque action ordinaire de Brett détenue par les actionnaires. La contrepartie prévue dans le cadre de l'offre représente une plus-value de 52,5 % aux cours moyens pondérés des volumes des transactions de 20 jours d'Osisko et de Brett sur la TSX et la

Bourse de croissance TSX, respectivement, pour la période de 20 jours de bourse se terminant le 16 mars 2010. La valeur de la contrepartie offerte aux actionnaires s'élève à environ 372 millions de dollars après dilution, ce qui établit la valeur de l'entreprise à environ 308 millions de dollars. Les conseils d'administration des deux entreprises ont approuvé à l'unanimité l'opération et le conseil d'administration de Brett a recommandé aux actionnaires d'accepter l'offre.

Cette transaction fera d'Osisko un producteur d'or diversifié en expansion sous peu, du fait surtout de l'acquisition du projet Hammond Reef de Brett.

Hammond Reef est un important projet de mise en valeur en cours de développement, susceptible de se transformer en une grande mine à ciel ouvert. Hammond Reef contient actuellement des ressources présumées de 6,70 millions d'onces d'or selon le Règlement 43-101 (259,4 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,8 g/t Au à un seuil de coupure de 0,3 g/t Au), qui se trouvent à 97 % à moins de 300 mètres de la surface.

En novembre 2009, Brett a réalisé une étude d'évaluation préliminaire (l'« étude ») qui faisait état d'une mine d'une durée de vie de 14 ans à raison de 50 000 tpa. Au cours des six premières années, Hammond Reef devrait produire en moyenne 463 000 onces d'or par an à un coût décaissé de 382 \$US l'once (redevances comprises, déduction faite des crédits provenant de l'argent). Sur la durée de vie de la mine, Hammond Reef devrait produire 5,13 millions d'onces d'or à une cadence moyenne de 369 000 onces par an au coût décaissé moyen de 442 \$US l'once (redevances comprises, déduction faite des crédits provenant de l'argent). Au cours de 990 \$US l'once d'or, l'étude montre que Hammond Reef a une valeur actualisée nette après impôts de 811 millions de dollars américains (à un taux d'actualisation de 5 %) dégageant un taux de rendement interne de 22,9 %.

Pour plus de précisions sur Hammond Reef, se reporter à la rubrique « Évaluation préliminaire du projet aurifère Hammond Reef, Atikokan, Ontario, Canada » de Brett, réalisée par Scott Willson Roscoe Postle Associates Inc., le 27 novembre 2009, dont un exemplaire peut être consulté sur le site Web de Brett à l'adresse www.brettresources.com et sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Une note d'information relative à l'offre publique d'achat exposant tous les détails de l'offre (ainsi qu'une circulaire du conseil d'administration) et d'autres documents connexes devraient être expédiés par la poste aux actionnaires le 13 avril 2010 ou vers cette date.

Si la transaction n'est pas conclue, Brett a convenu, dans certaines circonstances, de verser à Osisko une indemnité de rupture équivalant à 17,5 millions de dollars. L'offre est subordonnée au dépôt, dans le cadre de l'offre, d'au moins 66 2/3 % des actions en circulation, à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires et à la réalisation ou à la levée d'autres conditions usuelles. À moins d'être prorogée, l'offre expirera 36 jours après son dépôt.

Les conseillers financiers de Brett ont chacun communiqué verbalement leur opinion au comité indépendant de Brett pour lui signifier que, du point de vue financier, la contrepartie proposée aux actionnaires de Brett était équitable.

2.2 Acquisitions importantes

Osisko n'a conclu aucune acquisition importante au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

Les activités de la Société consistent à acquérir, à explorer et à mettre en valeur des propriétés minières, principalement des propriétés susceptibles de receler de l'or et des métaux précieux connexes. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur la propriété Canadian Malartic, qui lui appartient à 100 % (la « **propriété Canadian Malartic** »), située dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, au Québec. Se reporter à la rubrique 3.3 « **Projets miniers** ».

La Société exerce aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

| Propriétés | Métal | Nombre de claims ou de permis | Participation | Travaux prévus |
|-----------------------------------|-------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Cadillac, Québec, Canada | Or | 241 | 100 % | Échantillonnage |
| East Amphi, Québec, Canada | Or | 86 | 100 % | Forage |
| Malartic CHL, Québec, Canada | Or | 10 | Option sur 70 % | Forage |
| Dunn, Québec, Canada | Or | 51 | Option sur 50 % ¹⁾ | Étude géophysique et forage |
| Mountjoy, Ontario, Canada | Or | 105 | Option sur 50 % ²⁾ | Étude géophysique |
| Goldboro, Nouvelle-Écosse, Canada | | 5 741 | Option sur 50 % ³⁾ | Forage |
| Duparquet, Québec, Canada | Or | 138 | Option sur 50 % | Forage |

- 1) **Option pouvant être portée à 65 %.**
2) **Option pouvant être portée à 70 %.**
3) **Option pouvant être portée à 60 %.**

Effectif

Au 31 décembre 2009, Osisko employait 138 personnes.

3.2 Facteurs de risque

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou de toucher le produit de leur disposition. Tout placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et exposé à un certain

nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait sopeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

Risques financiers

La Société est au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société a réalisé une étude de faisabilité favorable au projet Canadian Malartic. La Société a mobilisé et obtenu les fonds nécessaires au projet. Si des fonds additionnels sont requis, les sources de financement dont la Société pourra disposer seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

Risque de retard du projet

La Société prévoit : (i) de faire la demande des permis concernant le projet Canadian Malartic, (ii) de poursuivre la construction et (iii) de lancer la production commerciale en 2011. Les risques élevés auxquels le projet Canadian Malartic est exposé pourraient retarder le commencement et l'achèvement de la construction de la mine pour des raisons hors du contrôle de la Société. Ces risques comprennent des retards dans l'acquisition des droits de surface, l'obtention des baux miniers, des certificats d'autorisation, des permis de construction et d'environnement, la menée à terme des travaux d'ingénierie détaillés ainsi que les autres difficultés imprévues rencontrées au cours de la construction.

Risque lié à l'incertitude de l'estimation des réserves et des ressources minérales

Les chiffres des réserves minérales prouvées et probables, des ressources minérales présumées et indiquées figurant dans la présente notice annuelle ne sont que des estimations qui servent de mesure relative du niveau de confiance dans l'estimation des ressources ou des réserves. Le lecteur ne doit pas confondre les ressources minérales mesurées ou indiquées avec les réserves minérales rentables et il doit savoir que la viabilité économique des ressources qui ne constituent pas des réserves minérales n'a pas été établie. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus pourront être obtenus, que le niveau de récupération indiqué pourra être atteint ou que les réserves minérales pourront être extraites ou traitées de façon rentable. Il existe un grand nombre d'incertitudes inhérentes à l'estimation des réserves et des ressources minérales, y compris de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la Société. Cette estimation est de nature subjective et l'exactitude de l'estimation des réserves ou des ressources dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles et des hypothèses formulées et des jugements posés dans l'interprétation technique et géologique. Des facteurs d'exploitation à court terme relatifs aux réserves minérales comme la nécessité de procéder à une mise en valeur ordonnée des corps minéralisés ou le traitement de teneurs du minerai nouvelles ou différentes peuvent rendre l'exploitation minière non rentable au cours d'une quelconque période comptable. Rien ne garantit non plus que les taux de récupération d'or et d'argent obtenus au cours d'essais de laboratoire pratiqués à petite échelle pourront être reproduits dans des essais à grande échelle dans les conditions existant sur place ou au cours de la production.

Du fait de fluctuations des cours de l'or et de l'argent, de résultats de forages, d'essais métallurgiques, de la production et de l'évaluation de plans d'exploitation minière après la date d'une estimation, il peut être nécessaire de revoir cette estimation. Le volume et la teneur des réserves extraites et traitées et les taux de récupération peuvent ne pas être les mêmes que ceux qui sont actuellement prévus. Toute réduction importante des estimations des réserves et des ressources minérales ou de la capacité de la Société d'extraire les réserves minérales pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

La législation québécoise dans le secteur minier vise l'acquisition et la propriété des titres miniers, les normes de sécurité, les redevances et les taxes minières. La Loi sur les mines (Québec) assure le réaménagement et la restauration des terrains faisant l'objet d'activités minières. Par conséquent, toute entreprise exerçant des activités minières doit, en ce qui concerne les résidus, faire approuver par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (le « MRNF ») et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (le « MDDEP ») tout plan ou projet de restauration ou de réaménagement des terrains faisant l'objet de ces activités. L'entreprise doit se conformer à ce plan et fournir une garantie financière à cet égard. Toute entreprise qui entreprend des activités d'exploitation minière doit soumettre son programme de réaménagement et de restauration dans l'année qui suit le début de ses opérations. Le MRNF et le MDDEP peuvent exiger ou imposer des conditions ou des obligations supplémentaires avant d'approuver les programmes de fermeture et de réaménagement qui leur sont proposés. Tout plan approuvé doit être présenté par la suite tous les trois ans pour être approuvé par le MRNF. Le MRNF peut en tout temps modifier les garanties financières s'il est d'avis qu'elles sont insuffisantes et exiger que des garanties supplémentaires soient fournies. Le MRNF peut aussi exiger d'une personne qui a déjà cessé ses activités minières en un lieu donné qu'elle exécute les travaux de réaménagement et de restauration rendus nécessaires par la présence de résidus. En cas de non-respect de la réglementation ou des modifications précitées par l'entreprise visée, le MRNF peut faire exécuter les travaux de réaménagement et de restauration par un tiers aux frais de l'entreprise en question.

La Société n'entrevoit aucune difficulté à respecter les exigences énoncées dans la Loi sur les mines (Québec).

Volatilité du prix des métaux

Des facteurs qui échappent au contrôle de la Société peuvent influencer sur les possibilités de commercialisation des minéraux susceptibles d'être découverts et extraits sur ses propriétés. Les prix des ressources naturelles ont tendance à fluctuer énormément, ce qui a été particulièrement le cas ces dernières années; ces prix sont exposés à de nombreux facteurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, parmi lesquels la conjoncture politique et économique à l'échelle internationale, l'inflation, les fluctuations des taux de change, les taux d'intérêt, les habitudes de consommation à l'échelle internationale ou nationale, les activités de nature spéculative et l'accroissement de la production découlant de nouvelles méthodes perfectionnées d'extraction et de production. Il est impossible de prévoir avec exactitude les incidences de ces facteurs.

Le prix de l'or a toujours eu tendance à fluctuer considérablement et est tributaire de nombreux facteurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle ni aucune influence. Parmi ces facteurs, citons la demande de l'industrie en général et du secteur de la bijouterie, le prêt, l'achat et la vente d'or en lingots par les banques centrales, les ventes d'or à terme ou à découvert par les producteurs et les spéculateurs, les niveaux de production d'or et les fluctuations subites à court terme de l'offre et de la demande en raison d'opérations spéculatives ou de couverture de la part de producteurs, de particuliers ou de fonds. Le prix de l'or est aussi soumis à des facteurs macroéconomiques tels que le degré de confiance accordé au système monétaire international, les attentes relatives à l'évolution du taux d'inflation, la disponibilité et l'attrait d'autres véhicules d'investissement, le niveau général des taux d'intérêt, la vigueur du dollar américain, monnaie dans laquelle le prix de l'or est généralement établi, et d'autres grandes monnaies, ainsi que le degré de confiance dans ces monnaies, les événements politiques ou économiques qui surviennent à l'échelle mondiale ou nationale et les coûts de production des autres sociétés productrices d'or dont les coûts sont libellés dans une autre monnaie que le dollar américain. Tous ces facteurs sont susceptibles, par leurs interactions, d'influer sur le prix de l'or en augmentant ou en diminuant l'offre ou la demande

Risque lié aux conditions sectorielles

L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui peuvent disposer de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Fluctuations des cours : volatilité du cours de l'action

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la TSX. Les titres des sociétés minières ont connu des périodes de volatilité marquée dans le passé, souvent fondée sur des facteurs sans lien avec la performance financière ou les perspectives des sociétés en cause. Ces facteurs comprennent de nouveaux faits macroéconomiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale et les perceptions par le marché de l'intérêt que suscitent des secteurs d'activité en particulier. Le prix des actions ordinaires est aussi appelé à varier considérablement en fonction de l'évolution à court terme des prix de l'or et de l'argent ou de la situation financière ou des résultats d'exploitation de la Société publiés dans ses rapports trimestriels.

Du fait de l'un de ces facteurs, le cours des actions ordinaires peut, à un moment donné, ne pas refléter la valeur à long terme de la Société. Rien ne garantit que les fluctuations des cours ne perdureront pas.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés à la conformité aux lois et règlements

Les activités actuelles et futures de la Société, de l'exploration à la production commerciale, en passant par la mise en valeur sont soumises aux lois et règlements régissant l'acquisition de claims miniers, la prospection, la mise en valeur, l'extraction et la production, les exportations, les taxes et impôts, les normes du travail, la santé et la sécurité au travail, l'élimination des déchets, les substances toxiques, l'utilisation du sol, la protection de l'environnement, la sécurité dans les mines et diverses autres questions. Les sociétés qui exercent des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation de mines et d'installations connexes doivent généralement composer avec des dépassements de coûts et des retards de production et autres du fait de l'obligation de respecter les lois, les règlements et les permis applicables. La Société a obtenu tous les permis nécessaires pour les travaux d'exploration qu'elle effectue actuellement; toutefois, rien ne garantit que les permis dont elle pourrait avoir besoin dans l'avenir pour l'exploration, la construction d'installations minières et l'exercice d'activités d'extraction pourront être obtenus à des conditions raisonnables ou en temps opportun, ou que ces lois et règlements ne pourront pas avoir une incidence défavorable sur les projets que la Société pourrait entreprendre.

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment la perte d'un claim, l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. La Société pourrait être tenue d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par ses activités d'exploration minière et pourrait se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

Les lois, les règlements et les permis actuels et futurs qui régissent les activités de sociétés d'exploration ou leur application plus stricte pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société et augmenter ses dépenses en immobilisations, exiger l'abandon de travaux d'exploration ou leur faire subir des retards.

Risques relatifs au recrutement de la main-d'œuvre

La mise en valeur de la propriété Canadian Malartic requerra une main-d'œuvre expérimentée ayant des compétences dans les domaines technique, opérationnel et gestionnel. Dans le secteur minier, il y a généralement une grande rivalité pour l'obtention d'un personnel qualifié et la Société ne peut donner l'assurance qu'elle pourra attirer ou retenir un tel personnel.

Risque lié aux assurances

L'industrie minière est exposée à des risques importants, susceptibles d'endommager ou de détruire les biens et les installations, d'occasionner des blessures ou la mort, des dégâts à l'environnement et de la pollution, des retards de production, l'expropriation de biens et la perte de titres miniers. Rien ne garantit qu'une assurance couvrant les risques auxquels les activités de la Société sont exposées sera disponible, ou que si elle l'est, ce sera moyennant des primes raisonnables sur le plan commercial. À l'heure actuelle, la Société souscrit une assurance dont la couverture est, à son avis, conforme aux pratiques du secteur pour des entreprises se trouvant à un stade de développement analogue. La Société souscrit également une assurance de responsabilité à l'égard de ses activités d'exploration minière, mais elle n'est couverte par aucune forme d'assurance de responsabilité environnementale, étant donné le coût prohibitif des assurances offertes contre les risques environnementaux (y compris la responsabilité relative à la pollution) ou d'autres dangers résultant des activités d'exploration et de mise en valeur. Le paiement de telles obligations réduirait les fonds mis à la disposition de la Société. Si elle est incapable de financer entièrement les frais devant être engagés pour corriger un problème environnemental, la Société pourrait devoir suspendre ses activités ou adopter des mesures intérimaires de conformité onéreuses, en attendant la réalisation de travaux qui remédieront à la situation de façon permanente.

Absence de bénéfices

La Société n'a réalisé aucun de bénéfice jusqu'ici et rien ne garantit que l'une de ses propriétés minières générera des bénéfices, pourra être exploitée de façon rentable ou dégagera un rendement de l'investissement consenti dans un avenir rapproché. La Société n'a versé aucun dividende jusqu'ici et elle ne prévoit pas d'en verser dans un avenir prévisible. Ce sont les administrateurs de la Société qui établiront la future politique en matière de dividendes.

Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux. Certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans des devises sans lien direct avec le cours du dollar canadien. Par ailleurs, le dollar canadien est exposé à des variations de son cours face à d'autres monnaies. Par conséquent, une appréciation de ces monnaies par rapport au dollar canadien pourrait accroître le coût d'exercice des activités de la Société dans ces pays. Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2009, la Société n'a pas eu recours à des programmes de couverture pour limiter les effets des variations du change.

Concurrence

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés minières pour acquérir des intérêts dans des propriétés de métaux précieux et de métaux communs. Quand une occasion d'acquisition se présente, la Société rivalise avec des entreprises canadiennes et étrangères qui peuvent disposer de ressources, notamment financières, nettement supérieures aux siennes. Bien que la Société ait pu acquérir bon nombre d'actifs du genre dans le passé, rien ne garantit que ses efforts en matière d'acquisition connaîtront du succès dans l'avenir.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société pourront toujours primer.

Risques liés à l'accroissement des coûts et de l'observation des règles propres aux sociétés ouvertes

Les dépenses de nature juridique, comptable et autres liées aux exigences de communication de l'information auxquelles doivent se plier les sociétés ouvertes ont augmenté considérablement ces dernières années. De l'avis de la Société, ces frais devraient continuer d'augmenter en raison des exigences récemment adoptées ou proposées au chapitre de la gouvernance et de la rémunération, notamment celles prévues dans le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, le Règlement 52-110 sur le comité de vérification et le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

La Société s'attend en outre à ce que ces nouveaux règlements augmentent les coûts et resserrent les critères de souscription des assurances de responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Ce faisant, elle pourrait être obligée d'accepter une couverture et des montants de garantie réduits ou de payer des primes substantiellement plus élevées pour obtenir une couverture identique ou comparable. Par conséquent, la Société pourrait avoir plus de difficulté à attirer et conserver des personnes qualifiées pour siéger à son conseil d'administration ou faire partie de sa direction.

Risques liés aux pays étrangers et aux exigences réglementaires

L'exploration minérale et les activités minières peuvent être touchées à divers degrés par les changements apportés à la réglementation publique comme les lois fiscales, les lois régissant les sociétés, les lois environnementales et les lois minières visant les activités de la Société dans un pays étranger. Les modifications de la réglementation et l'évolution de la situation politique sont indépendants de la volonté de la Société et peuvent nuire suffisamment à ses activités pour l'empêcher de poursuivre son activité dans ce pays. La réglementation publique concernant les restrictions imposées à la production, le contrôle des prix, les restrictions de change, les impôts sur les bénéfices, l'expropriation, les lois sur l'environnement et la sécurité minière peuvent toucher à différents degrés les activités de la Société.

Risque lié à la collectivité de Malartic

Le principal actif de la Société, le gisement aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. L'exploitation à ciel ouvert du gisement exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais aussi le déplacement d'une partie de la ville, ce qui est déjà réalisé dans une large mesure. L'exploitation à ciel ouvert du gisement Barnat Sud nécessiterait le déplacement d'une partie de la route 117, les permis requis n'ayant pas encore été obtenus. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle maintiendra le contrat social requis pour assurer la production commerciale du gisement, ni que la menée à terme du programme de déplacement ne subira pas des retards.

3.3 Projets miniers

CANADIAN MALARTIC

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés de :

- (1) un rapport technique de source indépendante (le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA avec la collaboration de MICON, Belzile Solutions, G Mining, Genivar, Golder et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com); et
- (2) un rapport technique de source indépendante (le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant du 22 mars 2010, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions) et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Internet de SEDAR (www.sedar.com).

Les résumés du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour, tel que présentés ci-dessous, sont reproduits dans la présente notice annuelle pour répondre aux exigences de divulgation des renseignements sur la propriété Canadian Malartic conformément aux dispositions de l'article 5.4 de l'Annexe 51-102A2.

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, géologue, chef de l'exploitation de la Société, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Résumé du rapport Canadian Malartic

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. De forme à peu près rectangulaire, la propriété Canadian Malartic s'étend sur environ 13 km dans l'axe est-ouest et environ 4 km dans l'axe nord-sud. La propriété occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Superficie

La propriété Canadian Malartic se compose de 121 titres miniers contigus, soit 108 claims désignés sur carte (« **CDC** »), 12 claims jalonnés (« **CL** ») et une concession minière (« **CM** ») occupant une superficie totale de 5 377 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. De plus, le 25 novembre 2009, le MRNF a octroyé à Osisko un bail minier (« **BM** ») d'une superficie totale de 189 ha. L'inscription de ce bail au registre minier est en attente et par conséquent, les CDC et les CL affectés par ledit BM ont été suspendus de façon à éviter une superposition.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (la propriété East Amphi) et à Niogold Mining Corp. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à Mines de la Vallée de l'Or Ltée (« **Mines de la Vallée de l'Or** »), à l'égard desquels la Société détient une option lui permettant d'acquérir une participation de 70 %, et à Northern Star Mining Corp. Les droits au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc., tandis que ceux à l'ouest appartiennent à la Société sous une propriété distincte (propriété Cadillac).

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la réglementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic varient entre le 10 février 2011 et le 19 février 2012. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM est accordée au départ pour une période de vingt ans renouvelable par tranches successives de dix ans. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession. Une CM confère certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières.

Chacun des deux baux de surface est octroyé pour une période d'un an et est renouvelable sur une base annuelle.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. Les autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. Des 121 titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

| Titres miniers | Ententes et charges |
|--|--|
| CM 226 CL 3941621, CL 3941633 CL 3941634, CL 3941635 CL 3950771, CL 3950772 | Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines McWatters inc. (« McWatters ») en contrepartie d'un paiement en espèces. Les titres sont assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (« NSR ») payable à Royal Gold, Inc. (« Royal Gold »). Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$US/oz. La moitié de la redevance peut être rachetée par Osisko pour 1,5 million \$ US. |
| CL 5144234, CL 5144235 CL 5144236, CL 5144237 CL 5144238, CL 5144239 | Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« Dianor ») et de sa filiale Ressources Threegold inc. (« Threegold ») en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 millions \$. |
| CDC 72271 | Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Mines de la Vallée de l'Or contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Mines de la Vallée de l'Or. |
| CDC 2000854, CDC 2000855 CDC 2000856, CDC 2000857 CDC 2000858, CDC 2000859 | Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko. Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims sont assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. |

| Titres miniers | Ententes et charges |
|----------------|---|
| CDC 2001055 | Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujéti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. |

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété plusieurs parc à résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y sont liées relèvent du MRNF. En ce qui a trait à l'entente formelle conclue avec le MRNF le 16 mars 2010, à la suite de la signature d'une entente-cadre en janvier 2009, la responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRNF, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation minière dans le cadre du projet sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, Osisko a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEP. L'étude d'impact sur l'environnement concluait que, compte tenu du site choisi pour les installations minières, la technologie retenue et les communications ouvertes avec les différents intervenants, le projet Canadian Malartic aurait un faible impact sur l'environnement et la population et respecterait les normes industrielles en vigueur. De plus, Osisko a démontré avec ses travaux jusqu'à présent qu'elle est un partenaire important dans le développement responsable de Malartic et des secteurs environnants. L'étude d'impact sur l'environnement soulignait également les importantes retombées du projet sur l'économie locale et régionale.

L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEP. Le processus formel des audiences du BAPE a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, notamment (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret autorisant la réalisation du projet Canadian Malartic.

Accessibilité, ressources locales et infrastructures

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales et infrastructures

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où il y a encore un certain nombre de mines en exploitation.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km².

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines

exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'à ce que le début de la Grande Crise vienne interrompre le projet en 1929.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélifère de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers sont assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à Royal Gold et dont la moitié peut être rachetée par Osisko en contrepartie d'un paiement de 1,5 million \$ US. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale en propriété exclusive Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier et qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant de 2,0 millions \$. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attirés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujéti à une redevance de 2 % NSR payable à Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujéti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 25 novembre 2009, le MRNF a octroyé à Osisko un bail minier (« **BM** ») couvrant une superficie totale de 189 ha. L'inscription de ce bail au registre minier est en attente; par conséquent, les CDC et les CL affectés par ledit BM ont été suspendus pour éviter une superposition.

Historique de l'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRNF) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la

Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Travaux de forage antérieurs

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd, les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 mètres de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 mètres de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de la production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg d'or (5 126 462 oz Au), principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammoth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par méthode de chantiers en longs trous, et constituait la seule exploitation aurifère souterraine à fort tonnage du Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Historique des ressources et des réserves après la fin de l'exploitation

Certaines des ressources mentionnées dans la présente rubrique ont été calculées selon d'autres normes que celles du Règlement 43-101 et ne devraient pas être considérées conformes aux définitions et normes en vigueur actuellement. Par conséquent, les données devraient être considérées comme des estimations de ressources historiques non classifiées.

De 1980 à 1985, Lac Minerals a exploré la portion Canadian Malartic de la propriété Canadian Malartic avec l'objectif d'y définir un gisement économique situé à moins de 100 m de la surface et pouvant éventuellement être exploité à ciel ouvert. Le programme d'exploration a permis de définir 5 zones aurifères, toutes situées près de la surface, dont les ressources combinées forment une ressource non classifiée (non conforme au Règlement 43-101) d'approximativement 8 160 000 tonnes à une teneur moyenne de 1,98 g/t Au (520 000 oz d'or), en utilisant un seuil de coupure de 1,03 g/t Au. Les zones minéralisées définies par Lac Minerals constituent l'expression, en surface, d'un plus large système aurifère continu à basse teneur, s'étendant jusqu'à une profondeur d'au moins 350 m.

Une estimation de ressources minérales inférées conforme à la norme 43-101 a été calculée par RSG Global Consulting PTY Ltd de Perth (Australie) (« **RSG Global** ») et publiée par Osisko le 7 décembre 2006; le rapport technique a par la suite été déposé sur SEDAR le 24 janvier 2007. L'estimation de ressources inférées était basée sur les résultats de forage historiques et les données partielles du programme de forage de définition selon un espacement de 60 m x 60 m réalisé par Osisko à l'époque. L'estimation des teneurs a été effectuée à l'aide de différentes méthodes, dont le krigeage d'indicateurs multiples (KIM), le krigeage ordinaire (KO), et l'inverse de la distance au carré (ID²).

La catégorisation des estimations de ressources aurifères a été entreprise conformément aux critères d'évaluation stipulés dans la norme canadienne 43-101 *Information concernant les projets miniers* de février 2001 et le schéma de classification adopté par le Conseil de l'ICM en août 2000. Les ressources inférées ont été définies à l'aide de critères établis lors de la validation des estimations de teneurs, avec une attention particulière portée aux directives de catégorisation de la norme canadienne 43-101.

RSG Global a recommandé la divulgation de l'estimation produite à l'aide de l'approche par KIM selon un seuil de coupure de 0,5 g/t Au tel qu'indiqué au tableau suivant :

Estimation globale de ressources inférées calculée par RSG Global en 2006 (seuil de coupure à 0,5 g/t Au)

| Méthode géostatistique | Tonnes | Teneur (g/t Au) | M oz Au |
|----------------------------------|---------------|----------------------------|----------------|
| Krigeage d'indicateurs multiples | 178 404 000 | 1,14 | 6,539 |
| Krigeage ordinaire | 177 188 000 | 1,15 | 6,551 |
| Inverse de la distance au carré | 170 806 000 | 1,20 | 6,590 |

Une mise à jour du rapport technique conforme au Règlement 43-101 portant sur les ressources inférées a été préparée par RSG Global et déposée par Osisko sur SEDAR le 17 août 2007. La mise à jour de l'estimation de ressources inférées était basée sur les résultats de forage historiques et les résultats complets du programme de forage de définition selon un espacement de 60 m x 60 m, incluant l'extension Sladen (vers l'est) du gîte. L'estimation des teneurs a été réalisée à l'aide de différentes méthodes, dont le

krigeage d'indicateurs multiples (KIM), le krigeage ordinaire (KO) et l'inverse de la distance au carré (ID²).

La catégorisation des estimations aurifères a été entreprise selon les mêmes paramètres que ceux utilisés pour le rapport technique de janvier 2007.

RSG Global a recommandé la divulgation de l'estimation produite à l'aide de l'approche par KO selon un seuil de coupure de 0,4 g/t Au, tel qu'indiqué au tableau suivant :

Mise à jour de l'estimation globale de ressources inférées calculée par RSG Global en 2007

(seuil de coupure à 0,4 g/t Au)

| Méthode géostatistique | Tonnes | Teneur (g/t Au) | M oz Au |
|----------------------------------|---------------|------------------------|----------------|
| Krigeage ordinaire | 286 200 000 | 0,92 | 8,43 |
| Krigeage d'indicateurs multiples | 288 500 000 | 0,90 | 8,37 |
| Inverse de la distance au carré | 277 100 000 | 0,95 | 8,44 |

Une étude d'évaluation préliminaire conforme au Règlement 43-101 compilée par BBA Inc. (« **BBA** ») de Montréal, en collaboration avec RSG Global, G Mining, Genivar, Golder et le groupe technique d'Osisko, a été déposée sur SEDAR par Osisko le 31 mars 2008. Seules les ressources inférées dans la fosse, de la surface à une profondeur verticale de 400 mètres, ont été considérées pour les besoins de l'étude. Un prix de l'or de 775 \$ US l'once a été utilisé pour l'analyse financière, et les prix courants du marché ont été appliqués pour tous les matériaux.

L'étude d'évaluation préliminaire indiquait la présence de ressources inférées dans la fosse de 287,7 Mt à une teneur de 0,84 g/t Au, équivalent à 6,55 millions d'onces d'or en place à un taux de récupération moyen de 84 %.

Le 8 décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet. L'étude de faisabilité a été compilée par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de réserves prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour le projet Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette nouvelle estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour le projet Canadian Malartic. Cette nouvelle estimation est basée sur les ressources combinées et déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Belzile Solutions et G Mining sont les firmes indépendantes mandatées par Osisko pour réaliser l'estimation des ressources et des réserves.

Les points saillants de cette mise à jour sont les suivants :

- Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent par rapport à l'étude de faisabilité publiée antérieurement;
- Ces nouvelles réserves représentent un taux de conversion de 98 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement faisant état de 9,17 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées dans la fosse, à un prix de 825 \$ US l'once d'or;
- La durée de vie de la mine s'allonge de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 tpj;
- Sur la durée de vie de la mine de 12,2 ans, la production annuelle de l'exploitation minière envisagée serait de 630 000 onces d'or en moyenne (plus 800 000 onces d'argent), pour une production totale de 7,72 millions d'onces d'or à un taux de récupération moyen de 86,1 %;
- En moyenne, 690 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 800 000 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage à 55 000 tpj établi dans l'étude de faisabilité publiée antérieurement;
- En moyenne, 732 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 840 500 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage débutant à 55 000 tpj puis augmenté à 60 000 tpj en 2013;
- Au cours des cinq premières années, 3,5 millions d'onces d'or seraient récupérées à un taux moyen de 700 000 onces par année, en fonction d'une augmentation du taux d'usinage de 55 000 tpj à 60 000 tpj en 2013;
- 6,72 millions d'onces d'or (soit 73,3 pour cent des ressources mesurées et indiquées dans la fosse) ont une teneur moyenne de 1,75 g/t Au si l'on utilise un seuil de coupure conservateur de 1,00 g/t Au.

Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, avait estimé les ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé à l'aide du logiciel Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 \$ US l'once. Les ressources mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Consultez la section « **3.3 Projets miniers – Estimations de ressources minérales** » pour plus de détails sur les ressources minérales et les réserves minérales.

Contexte géologique

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de métasédiments du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les métasédiments du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constitués de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la Faille Raymond. Au sud de la Faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des métasédiments. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcopyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des sédiments clastiques altérés du Groupe de Pontiac (turbidites, grauwackes, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la Faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les métasédiments se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Travaux d'exploration et de forage

Exploration générale

Suite à l'acquisition de la propriété à l'automne 2004, Osisko a entrepris une révision et une compilation de la base de données de Canadian Malartic Mines reçue du gouvernement du Québec en janvier 2005.

Au total, 4 468 sondages historiques ont été compilés dans une base de données numériques pour les besoins du calcul de ressources inférées. Les autres sondages ont été mis de côté en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations manquantes ou non fiables.

Osisko a débuté les travaux de forage sur la propriété en mars 2005, en une série d'étapes systématiques conçues pour définir le gîte minéralisé.

Osisko a complété un programme de prospection et d'échantillonnage de reconnaissance sur la propriété à l'été 2005, ce qui a permis d'identifier deux nouvelles zones de minéralisation en surface.

Osisko a complété un levé géophysique hélicopté à haute résolution (espacement de 50 à 100 m entre les lignes) couvrant la propriété à l'été 2006. Le levé a permis de recueillir des données magnétiques, radiométriques (K-Th-U) et électromagnétiques en domaine fréquentiel (cinq canaux). Le levé a été

réalisé par Fugro Airborne Surveys Corp. de Mississauga (Ontario), et couvrait une superficie totale de 2 485 km.

À l'automne 2006, le gouvernement du Québec a fourni à Osisko les données d'archives pour les mines Sladen/Barnat et East Malartic. La compilation de ces données a été réalisée, cependant les données font référence à une autre partie de la propriété qui est à l'extérieur du secteur considéré pour l'estimation de ressources de novembre 2008.

Programme de forage d'Osisko

Osisko a débuté les travaux de forage d'exploration sur la propriété de Malartic en mars 2005, par carottage de calibre NQ. Une deuxième foreuse, en tous points semblable à la première et équipée pour le forage au diamant de calibre NQ, a été ajoutée au projet en décembre 2005. Des foreuses supplémentaires ont été ajoutées au programme en 2006 et 2007, de telle sorte qu'au plus fort du programme de forage de définition à l'automne 2007-hiver 2008, 15 foreuses étaient en activité sur la propriété. Lorsque toutes ces foreuses étaient en opération, le forage progressait à un rythme d'environ 30 000 m par mois. Présentement, on compte six foreuses d'exploration sur la propriété.

Les carottes sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Méthodologie et planification

Les travaux de forage ont eu lieu en plusieurs étapes distinctes. Le programme en phase 1 (totalisant 2 190 m), complété au cours du premier trimestre de 2005, avait pour but d'évaluer le porphyre de la zone F à l'extrémité ouest du gîte, entre les sections 3290E et 3674E. L'objectif était d'établir la présence de minéralisation continue, près de la surface, relativement homogène et à faible teneur. Les résultats se sont avérés encourageants, avec des analyses de minéralisation disséminée semi-continue à des teneurs entre 1,01 et 1,70 g/t Au sur des longueurs de 72 à 163 m.

Le programme en phase 2 (20 sondages totalisant 5 198 m) a été démarré immédiatement, afin de vérifier l'étendue latérale du système. Les travaux de forage dans cette phase ont été complétés jusqu'à la section 4460E en octobre 2005, et ont encore livré des résultats encourageants.

Le programme en phase 3 (totalisant 14 700 m) a suivi, marquant le début du programme de forage de définition sur le gîte, et a été réalisé le long de lignes orientées nord-sud espacées d'environ 60 m, avec les collets également espacés d'environ 50 à 60 m sur chaque ligne. La majorité des sondages ont été forés à la verticale, puisque le gîte est très vaste et plutôt complexe localement, et ne se limite pas à un horizon particulier. Des sondages inclinés ont été implantés principalement dans les secteurs à proximité des galeries souterraines, pour éviter les chantiers ou pour investiguer des zones minéralisées en bordure des chantiers. Le programme de définition en phase 3 visait le gîte jusqu'à une profondeur d'environ 350 m, entre les sections 3444E et 3850E. Le programme s'est terminé en mars 2006, avec le sondage CM06-728. En tout, 22 090 m de forage ont donc été complétés au cours de la première année d'exploration, incluant trois forages additionnels d'exploration en périphérie.

Le programme de forage de définition aux 60 m, entrepris en phase 3, s'est poursuivi jusqu'à la section 4520E dans les phases 4 et 5 (93 sondages totalisant 23 704 m), qui ont été complétées en septembre 2006. De plus, cinq sondages exploratoires inclinés totalisant 945 m ont aussi été forés pour vérifier un gîte distinct (la zone Barnat Sud) au cours de l'été 2006. Les résultats étaient particulièrement encourageants, la meilleure intersection étant 57,6 m à une teneur de 4,11 g/t Au dans le sondage BA06-1007.

Un programme de 14 095 m en phase 6 a par la suite été élaboré pour poursuivre les forages de définition sur une distance additionnelle de 480 m vers l'est jusqu'à la section 5000E, c'est-à-dire le long de l'extension Sladen, qui représente l'ancienne mine Sladen contiguë au gîte Canadian Malartic. La phase 6 a débuté en septembre 2006, en même temps que deux autres programmes : A) la phase 7 (5 296 m), qui avait pour but de vérifier l'extension méridionale du gîte autour de la zone Gilbert; et B) la phase 8 (59 400 m), un programme de forage de définition intercalaire selon une maille de 30 mètres dans la partie ouest du gîte Canadian Malartic, entre les sections 3260E et 3850E. À la fin de 2006, la phase 7 avait été complétée.

La phase 6 a été complétée en février 2007, tandis que la phase 8 était essentiellement complétée en septembre 2007. Environ 1 780 m de ce programme ont été retardés pour attendre la période de gel en janvier 2008, puisque les forages prévus devaient être effectués à partir du bassin de résidus de l'ancienne mine Canadian Malartic. Le programme de forage intercalaire aux 30 m a également été élargi en 2007 jusqu'à la section 5030E, avec les travaux en phase 9, 10, 11 et 12 (pour un total d'environ 174 800 m), qui étaient collectivement complétés à la fin de mars 2008.

Des travaux de forage d'expansion dans l'extension sud-est du gisement Canadian Malartic ont été entrepris en mai 2008 (phase 13 du projet) et 11 630 mètres de forage ont été complétés dans le cadre de cette phase en 2008.

Au début juin 2008, Osisko a entrepris un programme de forage dans la zone Barnat Sud, une zone minéralisée aurifère distincte située à environ 1200 mètres au nord-est du centre du gisement Canadian Malartic. Quelques sondages avaient été forés par Osisko en 2006 (5 sondages) et en 2007 (3 sondages) dans la zone Barnat Sud, lors du programme de forage ciblant le gisement Canadian Malartic. La première phase du programme de forage sur Barnat Sud (phase 14 du projet Canadian Malartic) était concentrée sur une grille de 850 mètres de long orientée nord-ouest/sud-est, le long de sections espacées de 50 mètres. Tous les sondages sur la grille étaient inclinés de 40 à 75 degrés vers le nord-est ou le sud-ouest. L'épaisseur réelle des intervalles minéralisés était évaluée entre 50 et 70 % des intervalles dans l'axe de forage. La deuxième phase de forage sur Barnat Sud (phase 15 du projet) marquait le début du programme détaillé de forage de définition du gîte à la fin d'octobre 2008, selon une grille de forage à densité maximale d'environ 25 m x 25 m. Le programme a été réalisé le long de sections orientées nord-ouest/sud-est intercalées entre les sections espacées de 50 mètres qui avaient été vérifiées par forage lors de la première phase. Cette phase a été complétée à la fin de février 2009, et les résultats de ce programme ont été utilisés pour une mise à jour des estimations de ressources sur ce gîte.

Les travaux de forage d'exploration générale totalisaient 10 590 m en 2007, 27 632 m en 2008, et 12 413 m en 2009. Ceci inclut les forages réalisés dans l'extension vers l'est de la zone Barnat Sud, la zone Jeffrey, ainsi que les vérifications de cibles sur des propriétés environnantes détenues par Osisko. Des forages de stérilisation dans le secteur du parc à résidus projeté ont totalisé 3 295 m en 2007 et 25 873 m en 2008.

À la fin de l'année 2008, Osisko avait complété un total de 2 210 sondages pour 503 353 m de forage sur le projet Malartic, toutes catégories confondues, incluant 1 327 sondages pour 316 230 m sur le gisement

Canadian Malartic propre. Ces données de forage et d'analyse ont été utilisées pour préparer le rapport Canadian Malartic.

À la fin de 2009, Osisko avait complété un total de 3 010 sondages pour 684 474 m de forage sur le projet Malartic, toutes catégories confondues, incluant 1 503 sondages pour 348 345 m sur le gisement Canadian Malartic et 898 sondages pour 207 615 m sur le gîte Barnat Sud. Ces données de forage et d'analyse ont été utilisées pour préparer le rapport Canadian Malartic mis à jour.

Arpentage des collets de forage

À quelques rares exceptions, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel. Entre mars et septembre 2005, c'est le personnel de la firme J. L. Corriveau de Val-d'Or (Québec) qui a réalisé les levés. En octobre 2005, un système semblable a été acheté pour les besoins du projet. Dans les cas où le tubage doit être retiré immédiatement après le forage d'un trou (c'est-à-dire les trous implantés dans les rues du secteur centre-sud de Malartic), une balise ou une marque quelconque est laissée pour indiquer l'emplacement du collet de forage, à quelques centimètres près.

Les levés sont réalisés à l'aide d'un GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. Une station de référence est installée près des bureaux d'exploration de Malartic et diffuse des données à un appareil mobile, de manière à produire des calculs en temps réel sur une position précise. Au début et à la fin de chaque journée d'arpentage, des lectures sont prises à partir d'une borne géodésique en bronze, ancrée dans un trottoir du secteur centre-sud de Malartic. Il est possible d'obtenir les coordonnées précises de cette borne auprès du gouvernement du Québec. Les mesures successives prises à partir de ce point indiquent que le GPS différentiel Sokkia a une précision horizontale d'environ ± 1 cm et une précision verticale d'environ ± 2 cm. Le système de coordonnées de la projection de Mercator Transverse Universelle (« UTM »), Système de référence nord-américain de 1983 (NAD83), sert à l'enregistrement des données de positionnement. Dans le secteur de Malartic, l'ordonnée du système de coordonnées NAD83 comporte une déclinaison d'environ 2,18°E par rapport au nord géographique.

L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier, et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les pieux de part et d'autre de la tige servent à bien positionner la foreuse, advenant le déplacement de la tige balise pendant l'installation de la foreuse, ou peuvent agir comme marques de visée arrière ou avant, dans le cas d'un forage incliné. Les pieux de part et d'autre servent également comme points de contrôle indépendants permettant de vérifier le bon fonctionnement du GPS, puisque la tige balise et les pieux de part et d'autre présenteront un alignement précis lorsque le GPS fonctionne correctement.

Les trous forés font l'objet d'un nouveau levé à l'aide du GPS différentiel. Les mesures sont prises au centre, sur le dessus du tubage, ainsi qu'au niveau du sol, sur le côté du tubage. Pour ce qui est des trous inclinés, la mesure au niveau du sol est prise sur la bordure extérieure du tubage. En tout état de cause, la position consignée pour les trous forés est réputée avoir un degré de précision à 15 cm près, dans les directions X, Y et Z.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. Entre-temps, l'entrepreneur en forage a fait l'acquisition d'un instrument

Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et la première série de trous forés a fait l'objet d'un second levé.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut ($\pm 0,3^\circ$), l'inclinaison ($\pm 0,2^\circ$), le champ magnétique total (± 50 nT), l'inclinaison magnétique ($\pm 0,3^\circ$), ainsi que la température du trou ($\pm 0,2^\circ\text{C}$). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte des données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, un géologue conseil indépendant a prélevé une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Les mesures de densité portent sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site. Les protocoles de QA/QC visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Description et échantillonnage des carottes de forage au diamant

Des géologues d'expérience à l'emploi de Cygnus Consulting inc. (« **Cygnus** ») de Montréal, membres de l'Ordre des géologues du Québec ou de l'Ordre des ingénieurs du Québec, produisent une description détaillée des carottes de forage. Les données des journaux de sondage sont consignées directement sur un ordinateur portatif à l'aide de modèles de journaux de sondage de plusieurs pages, conçus pour les besoins précis du projet. Le protocole de description des carottes de forage est décrit ci-dessous.

Les boîtes de carottes sont examinées à raison de 9 à 12 boîtes de carottes à la fois. Les blocs marqueurs sont retirés temporairement et leur emplacement est indiqué sur la carotte à l'aide d'un crayon gras. Dans la mesure du possible, les carottes sont alignées de manière à combler tout écart, puis les carottes sont mesurées et marquées à chaque mètre au moyen d'un crayon gras. Tout écart entre un bloc marqueur et la longueur de carotte mesurée est immédiatement traité et corrigé. L'intervalle le long du trou de forage (« de » - « à ») de chaque boîte de carottes est consigné dans le journal de sondage.

La prochaine étape porte sur la désignation de la qualité des roches (« **RQD** »), un paramètre descriptif géotechnique, selon un intervalle de référence de 2 m, sans tenir compte des sections de carotte qui font moins de 10 cm de longueur. Il y a ensuite une estimation visuelle du taux de récupération des carottes, effectuée à chaque segment de 0,5 m. Les blocs marqueurs sont ensuite remis en place.

Les carottes sont ensuite marquées pour l'échantillonnage. Toutes les carottes qui présentent ne serait-ce qu'une légère altération (carbonate, silice ou hématite), une minéralisation de sulfure ou filonienne sont désignées pour échantillonnage. Les échantillons ont une longueur minimale de 1,0 m et une longueur maximale de 1,5 m, et ils doivent respecter les contacts lithologiques ou les interfaces entre des zones d'altération clairement différentes. Les sections monotones de roches stériles et non altérées sont marquées à intervalles de 1,5 m aux fins de leur description, puis chaque cinquième intervalle est marqué pour échantillonnage de contrôle.

Les intervalles d'échantillonnage (de/à) sont inscrits dans des livrets d'étiquettes d'échantillon numérotés dans l'ordre, qui comportent trois sections. Ces mesures sont consignées dans la première et la deuxième partie de l'étiquette, tandis que la troisième partie demeure vide. Les deuxième et troisième parties du livret sont détachées et placées dans la caisse de carottes au début de la marque correspondante de l'intervalle d'échantillonnage; elles serviront au technicien préposé à l'échantillonnage des carottes. Les intervalles d'échantillonnage et de marquage sont consignés dans les journaux de sondage, tout comme les numéros d'étiquette des échantillons, le cas échéant.

Une description géologique de chaque intervalle marqué, échantillonné ou non, est produite. Dans le journal de sondage, des colonnes séparées rendent compte des codes qui décrivent le protolite, le genre d'altération, l'intensité générale de l'altération, la proportion relative d'altération carbonatée et siliceuse, le pourcentage de sulfure, la couleur de la roche, le genre de filon, et la densité de la minéralisation filonienne. Une autre colonne sert à consigner des observations sur la lithologie, la minéralisation, la structure, l'orientation des filons et les relations entre les filons, etc.

Après la description de la carotte par intervalles, une description géologique sommaire du trou est réalisée à l'aide d'un code simplifié. La première page comprend le numéro du trou, les coordonnées du collet de forage, la profondeur finale, les dates de début et de fin du forage, ainsi que le nom du géologue responsable du journal de sondage. Les carottes sont photographiées par groupes d'au plus 5 caisses à la fois, à sec et humides. Les journaux de sondage et les photographies sont ensuite remis au géologue de projet.

Le géologue de projet a la responsabilité de vérifier l'information entrée dans tous les journaux de sondage, au fur et à mesure de leur saisie. Les dernières opérations consistent à inclure les données de levé de fond de trou dans le journal de sondage correspondant, et à consigner les numéros d'étiquetage de sécurité de chaque échantillon que produit le technicien préposé à l'échantillonnage des carottes. Après la réception des résultats d'analyse, ces données sont entrées dans les journaux de sondage.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les opérations de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu aux bureaux d'exploration, situés dans le complexe administratif de l'ancienne mine East Malartic. Le complexe est protégé par une clôture à mailles et un réseau de caméras vidéo en circuit fermé, et un gardien de sécurité est de faction en permanence à l'entrée. Les employés, administrateurs, dirigeants et associés d'Osisko ne sont d'aucune façon impliqués dans les activités de description, manipulation, et échantillonnage des carottes de forage.

Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés de Cygnus effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des géologues sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au géologue de projet qui pourra ensuite mettre la dernière main aux journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au géologue de projet.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remises dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site du projet Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le géologue de projet prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messenger du laboratoire commercial vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros de baril et d'étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration du projet aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

De l'avis des consultants indépendants de la Société, les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre par Osisko et Cygnus sur le projet Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues. Les consultants se disent confiants que le système est approprié pour construire une base de données qui pourra servir à la préparation d'estimations de ressources minérales conformes au Règlement 43-101.

Préparation des échantillons et procédures analytiques

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification du projet de Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires canadiens de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un étalon vide, deux étalons internes (générés par le laboratoire), et trois échantillons en double, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les échantillons en double produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Analyse de la teneur en or

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic ont subi des essais par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en *pennyweight* (« **dwt** »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Analyse de la densité apparente

Les mesures de la densité visent approximativement un échantillon sur 25 parmi les échantillons soumis. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Protocoles de QA/QC

L'exactitude et la possibilité de contamination des procédures analytiques du laboratoire sont vérifiées par l'insertion à l'aveuglette d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés dans les lots d'échantillons soumis pour analyse par Osisko. Pour le programme de QA/QC, cinq matériaux de référence certifiés par Rocklabs ont été obtenus auprès de Mine Assay Supplies of Canada, avec des teneurs variant de 0,583 g/t Au à 8,543 g/t Au. Les matériaux de référence en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site, avec différents codes internes pour insertion dans les lots d'échantillons. Les échantillons stériles sont constitués de marbre décoratif acheté localement en sacs de 30 kg. Un matériau de référence ou un échantillon stérile est analysé dans chaque lot de 18 ou 20 échantillons soumis pour analyse.

Des analyses en double et de vérification ont été effectuées selon différents protocoles au cours de l'évolution du programme de forage. Pour les sondages 651 à 800 (au début du programme), les recommandations de Roscoe Postle Associates de Toronto (le « **protocole RPA** ») ont été suivies, comme suit :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée
- Duplicata d'analyse de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée
- Analyse de vérification de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée (différente de la pulpe d'origine ci-dessus)
- Analyse de quarts de carotte pour les zones minéralisées à plus haute teneur (interrompu après le sondage 682)
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Pour les sondages 801 à 1250, le protocole RPA a été modifié de façon à accélérer les procédures de vérification, de la façon suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée
- Duplicata d'analyse de 1 pulpe d'origine sur 20 dans la zone minéralisée
- Analyse de vérification des rejets parmi les rejets d'échantillons ci-dessus

- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Pour les sondages 1251 à 1499, un nouveau protocole a été introduit suivant les recommandations de RSG Global. Ce nouveau protocole (le « **protocole RSG** ») a été introduit graduellement, en ajout au protocole RPA modifié, ce qui a mené à la procédure suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 dans la zone minéralisée
- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 échantillons soumis pour analyse, effectué automatiquement par Chemex (série d'échantillons CD)
- Analyse de vérification de rejets parmi les rejets des échantillons soumis pour analyse ci-dessus
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse

Finalement, à partir du sondage 1500 (et mis en pratique actuellement), le protocole RSG a été complètement mis en œuvre de la façon suivante :

- Duplicata d'analyse de 1 rejet sur 20 échantillons soumis pour analyse, automatiquement effectué par Chemex (série d'échantillons CD)
- Analyse de vérification des rejets tel qu'indiqué ci-dessus
- Insertion à l'aveuglette de 1 échantillon de référence certifié ou stérile sur 20 échantillons soumis pour analyse.

Le personnel de Cygnus vérifie visuellement les résultats des analyses en double, des matériaux de référence certifiés et des échantillons stériles, à la recherche d'écarts significatifs dans les résultats des doublons, de valeurs anormalement élevées pour les échantillons stériles ou d'écarts significatifs des valeurs acceptées pour les matériaux de référence, en utilisant les limites de confiance de 95 % établies par Rocklabs comme guide. Tout résultat irrégulier fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et un nombre important de réanalyses ont été effectuées pour produire la base de données finales.

Pour les échantillons de référence certifiés, le graphique de contrôle devrait montrer les résultats d'analyse pour chaque matériau de référence porté à l'ordonnée versus le temps sur l'axe des abscisses. Devraient être superposées sur ce graphique cinq lignes de référence horizontales représentant la valeur acceptée pour le matériau de référence, ainsi que les valeurs acceptées plus deux et plus trois écarts type (« **ÉT** ») et moins deux et moins trois écarts type. La valeur acceptée pour les matériaux de référence, et tous les résultats d'analyse individuels du programme de vérification utilisés pour la déterminer, sont disponibles sur le site Internet de Rocklabs, ce qui permet de calculer l'écart type.

L'analyse d'un matériau de référence serait alors considérée comme aillant failli au QA/QC si le résultat s'avérait à l'extérieur des lignes de +/- 3 ÉT ou si deux échantillons de suite se trouvaient entre les lignes de 2 et 3 ÉT du même côté du graphique. De tels graphiques peuvent également montrer des tendances de dérive analytique dans le temps, indiquant des problèmes de calibrage des instruments, ou si la valeur acceptée est obtenue de façon répétée, que le matériau de référence a été identifié et que sa valeur est faussement rapportée.

Pour les échantillons stériles, une valeur de base (*background*) devrait être déterminée à partir des premiers résultats d'analyse, qui permettrait ensuite de confirmer qu'il s'agit véritablement d'un matériau stérile avec des valeurs très faibles près des limites de détection. Selon cette valeur, tout résultat subséquent supérieur à 10 fois la valeur de base devrait être considéré comme ayant failli au QA/QC. Un simple graphique similaire à celui des matériaux de référence, montrant les résultats d'analyse des

matériaux stériles et la ligne montrant la valeur équivalent à 10 fois la valeur de base devrait être préparé pour faire le suivi des résultats.

Les duplicata devraient être présentés sur des graphiques de dispersion de points x-y et comparés à une droite à 45°. Des droites de régression linéaire avec des valeurs r^2 peuvent également être ajoutées pour vérifier les biais ou la dispersion des résultats.

Estimations de ressources minérales

Le 20 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour des estimations de réserves et de ressources pour le projet. La nouvelle estimation est basée sur les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Belzile Solutions et G Mining sont les firmes indépendantes mandatées par Osisko pour réaliser l'estimation des ressources et des réserves.

Voici les principaux faits saillants :

- Les réserves exploitables par fosse s'élèvent maintenant à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, une hausse de 2,69 millions d'onces d'or ou 42,8 pour cent par rapport à l'étude de faisabilité publiée antérieurement;
- Ces nouvelles réserves représentent un taux de conversion de 98 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement faisant état de 9,17 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées dans la fosse, à un prix de 825 \$ US l'once d'or;
- La durée de vie de la mine s'allonge de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 t/j;
- Sur la durée de vie de la mine de 12,2 ans, la production annuelle de l'exploitation minière envisagée serait de 630 000 onces d'or en moyenne (plus 800 000 onces d'argent), pour une production totale de 7,72 millions d'onces d'or à un taux de récupération moyen de 86,1 %;
- En moyenne, 690 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 800 000 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage à 55 000 t/j établi dans l'étude de faisabilité publiée antérieurement;
- En moyenne, 732 000 onces d'or seraient récupérées par année à partir de 840 500 onces usinées en moyenne par année au cours des trois premières années complètes de production (2012 à 2014), selon le scénario d'usinage débutant à 55 000 t/j puis augmenté à 60 000 t/j en 2013;
- Au cours des cinq premières années, 3,5 millions d'onces d'or seraient récupérées à un taux moyen de 700 000 onces par année, en fonction d'une augmentation du taux d'usinage de 55 000 t/j à 60 000 t/j en 2013;
- 6,72 millions d'onces d'or (soit 73,3 pour cent des ressources mesurées et indiquées dans la fosse) ont une teneur moyenne de 1,75 g/t Au si l'on utilise un seuil de coupure conservateur de 1,00 g/t Au.

Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, avait estimé les ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé à l'aide du logiciel Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 \$ US l'once. Les ressources mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions

d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Les tableaux ci-dessous résument les estimations de ressources exploitables par fosse selon différents seuils de coupure, tel que présentées dans le communiqué du 14 décembre 2009 :

**Estimations de ressources pour le projet Canadian Malartic
selon un modèle de fosse Whittle à 825 \$ US l'once**

| Mesurées | | | Indiquées | | | Seuil de coupure (g/t Au) | Total des ressources mesurées et indiquées | | |
|-----------------|-------------|-------------|-----------------|--------------|-------------|---------------------------|--|--------------|-------------|
| Teneur (g/t Au) | Tonnes (M) | Oz (M) | Teneur (g/t Au) | Tonnes (M) | Oz (M) | | Teneur (g/t Au) | Tonnes (M) | Oz (M) |
| 0,97 | 27,5 | 0,86 | 1,23 | 210,6 | 8,31 | 0,34 | 1,20 | 238,1 | 9,17 |
| 1,13 | 21,4 | 0,78 | 1,40 | 174,2 | 7,82 | 0,50 | 1,37 | 195,6 | 8,60 |
| 1,25 | 17,6 | 0,71 | 1,51 | 154,3 | 7,47 | 0,60 | 1,48 | 172,0 | 8,18 |
| 1,38 | 14,5 | 0,65 | 1,61 | 138,0 | 7,13 | 0,70 | 1,59 | 152,6 | 7,78 |
| 1,50 | 12,2 | 0,59 | 1,70 | 125,3 | 6,83 | 0,80 | 1,68 | 137,5 | 7,42 |
| 1,62 | 10,3 | 0,54 | 1,78 | 114,1 | 6,52 | 0,90 | 1,77 | 124,5 | 7,06 |
| 1,75 | 8,7 | 0,49 | 1,86 | 104,4 | 6,23 | 1,00 | 1,85 | 113,1 | 6,72 |

| Ressources présumées | | | |
|----------------------|------------|-------------|---------------------------|
| Teneur (g/t Au) | Tonnes (M) | Oz (M) | Seuil de coupure (g/t Au) |
| 0,90 | 3,8 | 0,11 | 0,34 |
| 1,05 | 2,9 | 0,10 | 0,50 |
| 1,18 | 2,3 | 0,09 | 0,60 |
| 1,31 | 1,8 | 0,08 | 0,70 |
| 1,42 | 1,6 | 0,07 | 0,80 |
| 1,55 | 1,3 | 0,06 | 0,90 |
| 1,67 | 1,1 | 0,06 | 1,00 |

La sensibilité des ressources mesurées et indiquées dans la fosse au prix de l'or est indiquée ci-dessous (ressources présumées exclues) :

| Prix de l'or (\$US) | Teneur (g/t Au) | Tonnes (M) | Oz (M) | Ratio stérile/minerai |
|---------------------|-----------------|--------------|-------------|-----------------------|
| 700 \$ | 1,31 | 195,8 | 8,25 | 2,01 |
| 825 \$ | 1,20 | 238,1 | 9,17 | 1,91 |
| 900 \$ | 1,15 | 255,8 | 9,48 | 1,84 |
| 1 000 \$ | 1,09 | 287,8 | 10,07 | 1,81 |
| 1 100 \$ | 1,05 | 308,0 | 10,37 | 1,76 |

Pour les besoins de l'estimation de réserves, le modèle de fosse optimisé par logiciel Whittle a été utilisé comme guide pour la conception manuelle de la fosse aménagée, et seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse décrites ci-dessus ont été considérées. Les paramètres d'optimisation comprennent notamment : un prix de l'or à 825 \$ US l'once, des coûts de traitement du minerai à 4,96 \$ US la tonne, des coûts totaux entre 6,38 et 6,63 \$ US par tonne de minerai, un taux moyen de récupération métallurgique de 86,1 %, et des angles de pente inter-rampe dans la fosse entre 43 et 55 degrés. Pour les estimations de réserves, le facteur de dilution du minerai a été établi à 3,3 %.

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles estimations de réserves et de ressources pour le projet Canadian Malartic :

Estimations de réserves et de ressources selon un modèle de fosse aménagée basé sur un prix de l'or à 825 \$ US l'once (scénario de base) et un seuil de coupure de 0,34 g/t Au

| Catégorie | Tonnes (M) | Teneur (g/t Au) | M oz |
|---------------------------------------|--------------|-----------------|-------------|
| Réserves prouvées | 28,4 | 0,92 | 0,84 |
| Réserves probables | 217,4 | 1,16 | 8,13 |
| Réserves prouvées et probables | 245,8 | 1,13 | 8,97 |
| Ressources indiquées | 70,4 | 0,99 | 2,23 |
| Ressources présumées | 20,0 | 0,73 | 0,47 |

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentés en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée à partir de 2012. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la Route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour évaluer la déviation de la Route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud d'ici 2012.

Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 7,7 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (6,4 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic, a été publiée le 8 septembre 2008 et déposée sur SEDAR. Une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR. Une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR. Une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées

exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus ont été déposés sur SEDAR le 23 mars 2010.

Résumé du rapport Canadian Malartic mis à jour

Consultez « 3.3 Projet miniers - Canadian Malartic » pour de plus amples détails sur le gisement Canadian Malartic.

Belzile Solutions et G Mining ont été mandatés par Osisko pour préparer une mise à jour indépendante de l'estimation de ressources et de réserves minérales pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud combinés, tous deux situés sur la propriété Canadian Malartic au Québec, Canada. La minéralisation du gîte Barnat Sud se trouve à environ 1 200 mètres au nord-est du centre du gisement Canadian Malartic.

Minéralisation dans la zone Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la Faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NW-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiées du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic

Estimation de ressources

Corporation Minière Osisko a fourni à l'auteur une base de données de forage qui comprenait toutes les données de forage disponibles au 1^{er} octobre 2009. La base de données comportait les tableaux et les champs suivants :

- Données de collets - numéro d'identification du sondage, coordonnées xyz du collet, profondeur finale.
- Levés d'orientation - numéro d'identification du sondage, profondeur le long du trou, pendage, azimut.
- Analyses_géologie - numéro d'identification du sondage, numéro d'identification de l'échantillon, profondeur de, profondeur à, valeur aurifère en g/t, géologie (altération).

Trois phases de forage distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals-Barrick ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). Depuis 2005, Osisko a complété 2 379 sondages pour 561 202 m de forage au diamant de calibre NQ. Ces sondages ont permis de définir la minéralisation sur l'ensemble de la zone minéralisée principale.

La base de données comprend des données provenant de 6 846 sondages au diamant, ce qui représente un total de 789 707 m de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

Analyse des données de contrôle de la qualité analytique

Belzile Solutions a entrepris une analyse statistique détaillée des données de contrôle de la qualité disponibles par le biais d'échantillons de référence, d'échantillons stériles et de duplicata, pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud. Globalement, les données disponibles dans le cadre du programme de QA/QC montrent de bons résultats même si certains écarts sont notés pour des réanalyses de pulpes et de rejets individuels, ce qui est assez courant dans le cas des gisements aurifères, surtout en présence d'or visible.

Les statistiques pour les matériaux de référence (étalons) sont considérés comme étant dans les limites de précision acceptables dans l'industrie. On remarque que les résultats d'ALS Chemex montrent (pour la plupart des matériaux de référence) un léger biais négatif lorsque comparés aux valeurs attendues pour les matériaux de référence.

Le degré de contamination semble être faible puisque les échantillons stériles ne montrent pas d'indications de contamination importante.

Les échantillons envoyés à un laboratoire externe ne montrent pas de biais significatif, puisque la moyenne globale est sensiblement la même et le coefficient de corrélation entre les deux populations est de 92 % en moyenne pour les deux zones minéralisées.

De l'avis de Belzile Solutions, Osisko a mis en place un programme de QA/QC conforme aux normes de l'industrie en ce qui a trait à l'insertion d'échantillons de contrôle dans la série d'échantillons de carottes de forage issus du programme de définition du gîte Barnat Sud. Toutefois, Belzile Solution recommande qu'à l'avenir, les résultats des échantillons stériles, de référence et les duplicata fassent l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle plutôt qu'uniquement par examen visuel.

Modélisation

Toute la modélisation réalisée dans le cadre de cette estimation de ressources a été exécutée par Belzile Solutions, à l'aide des données fournies dans la base de données de forage d'Osisko. La modélisation des contacts géologiques, des zones minéralisées, des surfaces topographiques et des couches de mort-terrain a été effectuée à l'aide du logiciel GEMS 6.2.

Pour le gisement Canadian Malartic, sept différents domaines à haute teneur (codés 21, 22, 30, 40, 51, 52 et 60) ont été modélisés en utilisant un seuil de coupure de 1,0 g/t Au. De plus, six domaines d'altération pénétrative (codés 70, 71, 72, 73, 74 et 75) ont été identifiés principalement comme des halos entourant les enveloppes à haute teneur. Ces domaines d'altération pénétrative ont été modélisés en utilisant un seuil de coupure de 0,4 g/t Au. Finalement, une grande enveloppe à basse teneur (codée 10), basée sur un seuil de coupure nominal de 0,2 g/t Au, a été générée pour définir les limites de la minéralisation à basse teneur.

Un modèle en trois dimensions de l'unité porphyrique principale a également été généré à partir des sections géologiques fournies et des descriptions géologiques des carottes de forage. Cette unité porphyrique est importante puis la minéralisation y est étroitement associée, et aussi parce que sa densité apparente est différente de celle des sédiments encaissants.

Pour le gîte Barnat Sud, en utilisant un seuil de coupure de 0,40 g/t Au, sept différents domaines à haute teneur (201, 202, 204, 205, 206, 208 et 209) ont été modélisés. Puisque les zones minéralisées sont souvent étroitement associés à la présence d'essaims de dykes porphyriques, la géologie a aussi été utilisée pour délimiter les zones minéralisées. Les dykes porphyriques ont été injectés plus ou moins parallèlement au contact faillé entre les roches sédimentaires et ultramafiques; d'ailleurs, quatre des zones minéralisées suivent cette orientation.

Pour la modélisation des vides, Osisko a fourni à Belzile Solutions des fichiers 3-D .dxf d'une partie des excavations et des chantiers des anciennes mines Sladen, Barnat et East Malartic. La modélisation couvre le secteur visé par l'estimation de ressources actuelle mais devra être agrandie si les forages se poursuivent à l'est du gîte Barnat Sud (dans le secteur de l'ancienne mine East Malartic). Le modèle des vides a été utilisé pour réduire d'autant le modèle de ressources.

Analyse statistique

Les intervalles de forage analysés recoupant les domaines interprétés ont été codés dans la base de données, utilisés pour analyser les longueurs d'échantillonnage, générer des statistiques, des composites et une analyse variographique.

L'application d'une teneur de coupure supérieure pour les hautes teneurs représente une perte totale de 1,7 % et 3,2 % de l'or (pour Canadian Malartic et Barnat Sud respectivement), si l'on considère le volume de chaque zone individuelle et le pourcentage d'or perdu par zone. La teneur de coupure a été établie en fonction d'une étude de l'effet des valeurs à haute teneur sur la moyenne et l'écart type, ainsi qu'à l'aide de diagrammes de probabilité et d'histogrammes.

Les données de forage codées à l'intérieur de chacune des zones interprétées ont été regroupées en composites pour obtenir une longueur d'échantillonnage uniforme. Compte tenu de l'envergure de l'opération minière envisagée qui utiliserait des gradins de 10 mètres, on a choisi de former des composites avec des longueurs (dans l'axe de forage) régulières de 5 mètres dans chaque domaine interprété en utilisant la valeur coupée des échantillons d'origine. Les composites ont été utilisés pour l'interpolation des teneurs.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été effectuées sur des carottes de forage provenant du gisement Canadian Malartic aux laboratoires Chemex, sur des échantillons issus des campagnes de forage de 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été effectuées sur des carottes du gîte Barnat Sud, avec des échantillons provenant de la campagne de forage de 2008.

Des mesures de densité moyenne ont été utilisées dans le modèle pour chacune des lithologies. Lorsque les zones minéralisées comprennent plus d'un type de type de roche, une densité a été assignée à chaque échantillon et la densité moyenne de la zone a été calculée.

Bloc-modèle et interpolation des teneurs

Un bloc-modèle a été construit (octobre 2009) dans la base de données Canadian_Malartic09 dans Gems 6.2. Les dimensions du bloc-modèle ont été conçues de façon à être suffisamment grandes pour faciliter l'optimisation des fosses et des pentes de fosse associées pour les deux gisements.

La dimension des blocs (20 m × 10 m × 10 m) est basée sur la grille de forage existante (15 m × 25 m à Barnat Sud et 30 m × 30 m à Canadian Malartic) et sur des considérations au niveau de la planification minière (gradins de 10 mètres).

De plus, dans le processus de modélisation, une série de modèles ont été incorporés pour tenir compte des différents attributs assignés et calculés pour élaborer le bloc-modèle.

L'estimation des teneurs a été réalisée par krigeage ordinaire comme méthode officielle, tandis que l'inverse de la distance au carré (ID^2) a été utilisé à des fins de comparaison. Le logiciel Gems 6.2 a servi pour les estimations.

Les estimations de teneurs ont été générées à l'aide des composites de 5 m coupés. Les blocs inclus dans un domaine en particulier ont été estimés uniquement avec les composites codés à l'intérieur du domaine en question (limite rigide).

Classification

Les ressources minérales estimées pour le gîte Barnat Sud ont été classifiées conformément aux « Normes de l'ICM sur les définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales » du 11 décembre 2005.

La classification des ressources est basée sur la robustesse des diverses sources de données disponibles, notamment :

- La qualité et la fiabilité des données de forage et d'échantillonnage
- La distance entre les sites d'échantillonnage (densité de forage)
- La confiance dans l'interprétation géologique
- La continuité des structures géologiques et la continuité des teneurs au sein des structures
- Des modèles variographiques et leurs champs respectifs (structures primaires et secondaires)
- Statistiques de la population de données
- Qualité des données analytiques
- Facteur de tonnage

En tenant compte de ces critères, les ressources ont été classifiées en fonction des requêtes de données utilisées pour estimer chaque bloc ainsi que sur le type de données utilisées pour l'estimation.

Les ressources mesurées se limitent aux blocs estimés dans la première passe d'estimation, uniquement dans les zones minéralisées pour lesquelles la continuité des teneurs est bien établie. De plus, les ressources mesurées se limitent aux blocs situés dans les zones minéralisées où les données de forage récentes représentent une forte majorité des données (>65 %).

Les ressources indiquées correspondent aux blocs estimés dans la deuxième passe d'estimation, ainsi qu'aux blocs estimés dans la première passe mais qui n'ont pas été classifiés dans les ressources mesurées.

Les ressources présumées correspondent aux blocs estimés lors de la troisième passe d'estimation.

Estimation des ressources minérales

Le bloc-modèle des teneurs obtenues par KO a été exporté dans le logiciel Whittle d'optimisation de fosses, où un modèle de fosse a été généré en tenant compte uniquement des ressources mesurées et indiquées. Les paramètres pour la fosse selon le scénario de base sont : un angle de pente maximal de 55,0 degrés (variant de 43 à 55 degrés), un coût total de 6,38 \$ US (CM) et de 6,63 \$ US (Barnat) par tonne de minerai usinée (en fonction d'un taux d'usinage de 55 000 t/j), un coût d'extraction minière variable selon la profondeur (coût d'extraction minière de référence de 1,32 \$ US/t, augmentant de 0,020 \$ US/gradin de 10 m) et des taux de récupération à l'usinage variables selon la teneur et le type de roche (variant de 78,6 % à 96,7 %). Un prix de 825 \$ US par once d'or a été utilisé. Ces coûts proviennent de l'étude de faisabilité 2008 portant sur le gisement Canadian Malartic (Runnels et al., 2008). G Mining Services Inc. de Montréal a effectué les travaux d'optimisation de la fosse.

Le tableau ci-dessous présente le détail des estimations de ressources, par catégorie et à différents seuils de coupure pour le modèle par krigeage ordinaire à l'intérieur du tracé de fosse modélisé. Basé sur un coût de 6,38 \$ US par tonne de minerai, le seuil de coupure correspondant dans la fosse pour le scénario optimisé par Whittle à un prix de 825 \$ US/oz est de 0,34 g/t Au. À ce seuil de coupure, l'estimation officielle de ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud totalise 238,1 millions de tonnes à une teneur avant dilution de 1,20 g/t Au, ce qui représente 9,17 millions d'onces d'or (voir ligne en caractères gras dans le tableau ci-dessous).

| Seuil de coupure (g/t Au) | Mesurées | | | Indiquées | | | Total Mes. + Ind. | | | Présumées | | |
|---------------------------|-------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-------------------|-----------------|--------------|-------------|-----------------|--------------|
| | Tonnes (Mt) | Teneur (g/t Au) | Onces (M oz) | Tonnes (Mt) | Teneur (g/t Au) | Onces (M oz) | Tonnes (Mt) | Teneur (g/t Au) | Onces (M oz) | Tonnes (Mt) | Teneur (g/t Au) | Onces (M oz) |
| 0,34 | 27,5 | 0,97 | 0,86 | 210,6 | 1,23 | 8,31 | 238,1 | 1,20 | 9,17 | 3,8 | 0,90 | 0,11 |
| 0,40 | 25,5 | 1,02 | 0,83 | 196,5 | 1,29 | 8,15 | 222,0 | 1,26 | 8,98 | 3,5 | 0,95 | 0,11 |
| 0,50 | 21,4 | 1,13 | 0,78 | 174,2 | 1,40 | 7,82 | 195,6 | 1,37 | 8,60 | 2,9 | 1,05 | 0,10 |
| 0,60 | 17,6 | 1,25 | 0,71 | 154,3 | 1,51 | 7,47 | 172,0 | 1,48 | 8,18 | 2,3 | 1,18 | 0,09 |
| 0,70 | 14,5 | 1,38 | 0,65 | 138,0 | 1,61 | 7,13 | 152,6 | 1,59 | 7,78 | 1,8 | 1,31 | 0,08 |
| 0,80 | 12,2 | 1,50 | 0,59 | 125,3 | 1,69 | 6,83 | 137,5 | 1,68 | 7,42 | 1,6 | 1,42 | 0,07 |
| 0,90 | 10,3 | 1,62 | 0,54 | 114,1 | 1,78 | 6,52 | 124,4 | 1,76 | 7,06 | 1,3 | 1,54 | 0,06 |
| 1,00 | 8,7 | 1,75 | 0,49 | 104,4 | 1,85 | 6,23 | 113,1 | 1,85 | 6,72 | 1,1 | 1,67 | 0,06 |

Mise en garde : La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'estimation de ressources minérales pourrait être sensiblement affectée par des enjeux environnementaux, juridiques, fiscaux, au niveau des permis et des titres, sociopolitiques, de marketing, ou d'autres enjeux pertinents.

Estimation de réserves minérales et exploitation

Les travaux d'optimisation de la fosse ont été effectués pour déterminer les limites optimales d'exploitation pour les deux gisements combinés (Canadian Malartic et Barnat Sud). Les paramètres d'optimisation utilisés sont identiques aux coûts établis dans l'étude de faisabilité de novembre 2008 pour le projet Canadian Malartic, à l'exception du prix de l'or qui a été augmenté à 825 \$ US/oz. Une étude des angles de pente de la fosse Barnat a été utilisée comme guide pour établir les contraintes de pente et concevoir la fosse. Les seuils de coupure sont de 0,34 g/t à Canadian Malartic et de 0,36 g/t Au à Barnat Sud. Le tracé de fosse à 825 \$ US/oz a été utilisé pour guider la conception de la fosse aménagée.

La modèle de fosse aménagée renferme des réserves de 245,8 Mt de minerai à 1,13 g/t Au, soit 8 965 835 onces d'or en place. Cette estimation tient compte d'un facteur de dilution évalué à 3,3 % et de pertes de minerai résultant de la perte du matériel dans les piliers de surface des chantiers souterrains. Le taux de récupération moyen est de 86,1 %, pour une production de 7 720 935 onces d'or.

Le plan d'exploitation est basé sur des phases d'exploitation initiales pour Canadian Malartic et Barnat, une deuxième phase combinant les deux fosses, et une phase finale d'exploitation. Le plan d'exploitation des fosses suppose que Barnat sera accessible pour l'exploitation à partir de 2012, ce qui exige la relocalisation de la Route 117.

Un plan d'exploitation a été élaboré pour accommoder une augmentation de la capacité d'usinage. Deux scénarios d'usinage ont été développés, le premier avec un taux d'usinage constant à 55 000 tpj, tel qu'indiqué dans l'étude de faisabilité, et le deuxième où le débit serait augmenté à 60 000 tpj à partir de 2013. Les stocks de minerai entreposé serviraient de tampon pour équilibrer les taux d'extraction et d'usinage. Le taux d'extraction dans la fosse augmenterait de 57,5 Mt en 2011 à 77,4 Mt en 2012, culminant à 77,5 Mt en 2015, pour diminuer graduellement par la suite.

Selon le scénario à un taux d'usinage constant de 55 000 tpj, la production moyenne serait de 630 000 oz d'or par année. Au cours des cinq premières années de production, 3,36 millions d'onces seraient produites à un taux moyen de 673 000 oz par année. La durée de vie de la mine à ce taux d'usinage serait de 12,2 années.

Selon le scénario où le taux d'usinage est augmenté, la production moyenne grimperait à 679 000 oz par année. Au cours des cinq premières années de production, 3,50 millions d'onces seraient produites à un taux moyen de 700 000 oz par année.

Autres renseignements pertinents

Puisque le quartier sud de la ville de Malartic se trouve au-dessus du gisement Canadian Malartic, la production commerciale éventuelle par fosse à ciel ouvert requiert non seulement la collaboration et le soutien du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais également des arrangements pour acheter, relocaliser ou reconstruire 205 résidences ainsi qu'un HLM, un centre d'éducation aux adultes, un CHSLD, une école primaire et un CPE. Ce programme est déjà bien entamé mais n'est pas entièrement complété.

De plus, l'exploitation du gîte Barnat Sud exigerait également la relocalisation de la Route 117, la seule voie d'accès à la ville de Malartic. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer le soutien d'une majorité dans la communauté pour le projet, rien ne garantit qu'Osisko obtiendra le contrat social ni les permis requis pour arriver à la production commerciale des gisements.

Conclusions et recommandations

Osisko a fait une découverte significative de minéralisation aurifère dans le secteur de Malartic dans le nord-ouest québécois, et a réussi à développer et avancer sa connaissance du gisement et à augmenter le niveau de confiance dans les ressources et les réserves minérales par le biais d'un programme de forage d'exploration et de définition.

Depuis la publication d'une étude de faisabilité en novembre 2008 portant sur le gisement Canadian Malartic (Runnels et al., décembre 2008), un gîte significatif et potentiellement économique de minéralisation aurifère a été délimité à Barnat Sud. De l'avis de Belzile Solutions, il est justifié qu'Osisko procède à une mise à jour de l'étude de faisabilité basée sur les ressources combinées du gisement

Canadian Malartic et du gîte Barnat Sud afin d'évaluer le potentiel économique du projet dans son ensemble.

Les travaux préparatoires et d'ingénierie visant à relocaliser la Route 117 et les autres infrastructures dans l'empreinte de la fosse Barnat devraient être initiés de façon à ce que l'exploitation minière puisse commencer en 2012 conformément au plan d'exploitation sur la durée de vie de la mine présenté dans ce rapport technique.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Compte tenu de la mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour le projet qui comprend maintenant le gîte Barnat Sud, le plan sommaire de production minière annuelle mis à jour, selon le taux d'usinage établi antérieurement à 55 000 tpj, est le suivant :

Nouvelles estimations de production minière annuelle selon un taux d'usinage de 55 000 tpj

| Période | Minerai extrait (Kt) | Stérile extrait (Kt) | Ratio stérile/minerai | Envoyé à l'usinage⁽¹⁾ (Kt) | Teneur (g/t Au) | Or usiné (oz) | Taux de récupération (%) | Or récupéré (oz) |
|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|--|------------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Pré-prod. | 2 244 | 11 568 | 5,16 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2011 | 17 011 | 40 533 | 2,38 | 15 056 | 1,18 | 568 965 | 86,5 | 492 394 |
| 2012 | 20 258 | 57 152 | 2,82 | 20 075 | 1,22 | 788 857 | 87,2 | 687 506 |
| 2013 | 22 967 | 54 441 | 2,37 | 20 075 | 1,26 | 814 023 | 87,4 | 711 812 |
| 2014 | 20 473 | 56 879 | 2,78 | 20 075 | 1,24 | 798 723 | 87,0 | 694 606 |
| 2015 | 20 155 | 57 354 | 2,85 | 20 075 | 1,13 | 732 352 | 85,7 | 627 503 |
| 2016 | 23 154 | 53 876 | 2,33 | 20 075 | 1,10 | 709 148 | 85,0 | 602 822 |
| 2017 | 20 625 | 49 433 | 2,40 | 20 075 | 0,97 | 625 547 | 83,6 | 522 970 |
| 2018 | 21 115 | 48 628 | 2,30 | 20 075 | 1,06 | 686 467 | 85,5 | 586 651 |
| 2019 | 20 809 | 33 848 | 1,63 | 20 075 | 1,14 | 738 660 | 87,2 | 643 886 |
| 2020 | 22 316 | 30 226 | 1,35 | 20 075 | 1,26 | 813 303 | 87,3 | 709 715 |
| 2021 | 25 029 | 16 817 | 0,67 | 20 075 | 1,29 | 833 849 | 87,0 | 725 056 |
| 2022 | 9 689 | 5 617 | 0,58 | 20 073 | 1,04 | 672 359 | 84,4 | 567 586 |
| 2023 | 0 | 0 | 0 | 9 966 | 0,57 | 183 582 | 80,9 | 148 428 |
| Total/moy. | 245 845 | 516 372 | 2,10 | 245 845 | 1,13 | 8 965 835 | 86,1 | 7 720 935 |

(1) Le minerai envoyé à l'usinage dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.

Avec l'ajout du gîte Barnat Sud, la durée de vie de la mine selon un taux d'usinage à 55 000 tpj est évaluée à 12,2 années, et le taux de production minière par jour, incluant le matériel stérile, est estimé à une moyenne de 170 000 tpj. Le gisement sera exploité selon des méthodes conventionnelles dans une fosse à ciel ouvert, avec une flotte initiale de douze camions de halage de 227 tonnes (ou 240 tonnes courtes), deux pelles hydrauliques électriques, et divers équipement auxiliaires pour soutenir les opérations minières. La flotte sera graduellement augmentée dans les années subséquentes pour répondre aux exigences du plan d'exploitation. Le ratio stérile/minerai est estimé en moyenne à 2,10 pour 1,0. Les coûts d'extraction minière utilisés pour le calcul des réserves ont été estimés en moyenne à 1,41 \$ US par tonne usinée. Les coûts de carburants sont basés sur un prix de 70 \$ US par baril de pétrole.

La production totale d'or sur la durée de vie de la mine serait de 7,72 millions d'onces d'or, pour une moyenne de 630 000 onces par année. Les cinq premières années d'exploitation se solderaient par une production de 3,36 millions d'onces à un taux moyen de 673 000 onces par année.

Le plan de production minière annuelle qui suit tient compte de l'ajout du gîte Barnat Sud et est estimé en considérant la possibilité d'augmenter le taux d'usinage à 60 000 tpj à partir de la troisième année de production :

**Estimations de production minière annuelle selon un taux d'usinage de 60 000 tpj
(à partir de 2013)**

| Période | Minerai extrait (Kt) | Stérile extrait (Kt) | Ratio stérile/minerai | Envoyé à l'usinage ⁽¹⁾ (Kt) | Teneur (g/t) | Or usiné (oz) | Taux de récupération (%) | Or récupéré (oz) |
|-------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|--------------|------------------|--------------------------|------------------|
| Pré-prod. | 2 244 | 11 568 | 5,16 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2011 | 17 011 | 40 533 | 2,38 | 15 056 | 1,18 | 568 965 | 86,5 | 492 394 |
| 2012 | 20 258 | 57 152 | 2,82 | 20 075 | 1,22 | 788 857 | 87,2 | 687 506 |
| 2013 | 22 967 | 54 441 | 2,37 | 21 900 | 1,25 | 879 670 | 87,3 | 768 341 |
| 2014 | 20 473 | 56 879 | 2,78 | 21 900 | 1,21 | 853 006 | 86,9 | 740 986 |
| 2015 | 20 155 | 57 354 | 2,85 | 21 900 | 1,09 | 765 085 | 85,5 | 654 085 |
| 2016 | 23 154 | 53 876 | 2,33 | 21 900 | 1,07 | 750 032 | 84,8 | 636 249 |
| 2017 | 20 625 | 49 433 | 2,40 | 21 900 | 0,87 | 612 421 | 82,8 | 506 871 |
| 2018 | 21 115 | 48 628 | 2,30 | 21 900 | 1,03 | 724 217 | 85,3 | 617 505 |
| 2019 | 20 809 | 33 848 | 1,63 | 21 900 | 1,11 | 781 489 | 87,0 | 679 694 |
| 2020 | 22 316 | 30 226 | 1,35 | 21 900 | 1,20 | 846 467 | 87,0 | 736 573 |
| 2021 | 25 029 | 16 817 | 0,67 | 21 900 | 1,23 | 868 283 | 86,7 | 752 998 |
| 2022 | 9 689 | 5 617 | 0,58 | 13 614 | 1,20 | 527 343 | 84,9 | 447 733 |
| 2023 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total/moy. | 245 845 | 516 372 | 2,10 | 245 845 | 1,13 | 8 965 835 | 86,1 | 7 720 935 |

(1) Le minerai envoyé à l'usinage dans une année donnée peut inclure des stocks de minerai entreposé.

Avec l'ajout du gîte Barnat Sud, la durée de vie de la mine et le taux quotidien de production minière, selon ce taux d'usinage plus élevé, seraient similaires. La production totale d'or sur la durée de vie de la mine, à 7,72 millions d'onces d'or, serait identique dans ce scénario, à un taux de production plus élevé de 679 000 onces par année. Dans ce cas-ci, les cinq premières années de production se solderaient par une production de 3,50 millions d'onces à un taux moyen de 700 000 onces par année.

Ce plan d'exploitation suppose que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée à partir de 2012. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la Route 117. Des études supplémentaires sont présentement en cours pour évaluer la déviation de la Route 117 et obtenir les autorisations nécessaires; ces études sont réalisées en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic. Ces études ont pour but de minimiser le segment de route qui devra être relocalisé, de minimiser l'impact social sur la communauté, et d'obtenir tous les permis nécessaires pour l'exploitation du gîte Barnat Sud d'ici 2012.

Traitement du minerai

L'étude de faisabilité déposée en 2008 envisageait une usine conçue selon un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 t/j (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. Le taux de récupération de l'or est évalué à 85,9 % avec une teneur d'alimentation moyenne de 1,07 g/t Au. La taille des particules après broyage est estimée à P80 = 64 microns et la durée de lixiviation moyenne est de 28 heures. La conception est basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épaisés a été privilégiée. Le plan actuel tel que proposé prévoit la disposition des résidus miniers sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente-cadre a été conclue (et la signature d'une entente finale est attendue sous peu) avec le MRNF pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus aura été traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire une grande partie du cyanure.

Coût d'exploitation

Selon l'étude de faisabilité déposée en 2008, au cours des cinq premières années d'exploitation le projet Canadian Malartic devrait produire en moyenne 673 000 onces d'or à un coût d'exploitation de 313 \$ US l'once, avant redevances et revenus tirés des ventes d'argent.

Le résumé par année est présenté ci-dessous, en fonction d'un taux de récupération moyen de l'or de 85,9 %, tel qu'indiqué dans l'étude de faisabilité déposée en 2008 :

| Année | Tonnes usinées (000's) | Teneur moyenne (g/t Au) | Production d'or (oz) | Coût/once excluant les redevances (\$ US) | Coût total ⁽¹⁾ (\$ US / oz) | Production d'argent (oz) |
|---------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|---|--|--------------------------|
| 2011 ⁽²⁾ | 15 056 | 1,20 | 498 000 | 273 | 271 | 621 000 |
| 2012 | 20 075 | 1,11 | 619 000 | 312 | 310 | 785 000 |
| 2013 | 20 075 | 1,08 | 596 000 | 328 | 327 | 762 000 |
| 2014 | 20 075 | 1,07 | 597 000 | 327 | 325 | 759 000 |
| 2015 | 20 075 | 1,16 | 650 000 | 306 | 302 | 823 000 |
| 2016 | 20 075 | 0,96 | 524 000 | 376 | 373 | 678 000 |
| 2017 | 20 075 | 0,91 | 498 000 | 393 | 392 | 643 000 |
| 2018 | 20 075 | 1,01 | 563 000 | 336 | 334 | 713 000 |
| 2019 | 20 075 | 1,17 | 649 000 | 266 | 264 | 827 000 |
| 2020 | 7 672 | 0,95 | 202 000 | 270 | 267 | 270 000 |
| Total | 183 328 | 1,07 | 5 396 000 | 320 | 319 | 6 881 000 |

(1) Le coût total inclut les paiements de redevances et est présenté net des revenus tirés des ventes d'argent, basé sur un prix de 10 \$ US l'once d'argent.

(2) La production commerciale devrait débiter au deuxième trimestre de 2011.

Développement et exploration

Développement général

En 2009, le groupe de développement et de construction d'Osisko s'est affairé à compléter le programme de relocalisation, à recruter les membres clés du personnel de construction, à avancer l'ingénierie détaillée de l'usine de traitement, à sélectionner et à se procurer les principaux équipements et retenir les entrepreneurs requis et à initier les travaux de construction sur le site du projet.

Au 31 décembre 2009, l'avancement global des travaux sur le projet était estimé à 30 %. Ce taux reflète l'avancement à 95 % du programme de relocalisation et à 10 % du développement et de la construction du site minier.

Relocalisation

Fort de l'expérience acquise en 2008, la Société a révisé ses procédures pour améliorer le processus de relocalisation des résidences en 2009 et quelques 80 maisons de plus ont été relocalisées en 2009, pour un total de 140 maisons maintenant relocalisées dans le nouveau quartier.

La Société a également complété six unités multifamiliales (24 appartements en tout) et relocalisé les résidents. De plus, Osisko s'est engagé à construire 20 nouvelles maisons pour la revente, afin de compenser pour les 68 résidences qui ont été démolies dans le quartier sud. Le contrat pour la construction des maisons a été octroyé et devrait être terminé d'ici le troisième trimestre de 2010.

Les nouvelles infrastructures municipales ont été complétées et la responsabilité pour le nouveau quartier a été transférée à la ville de Malartic le 1^{er} septembre 2009.

Le programme de relocalisation est maintenant complété à 95 % et le dialogue se poursuit afin d'arriver à une entente avec les résidents qui restent. Des procédures d'expropriation ont été entreprises en lien avec un résident, mais Osisko maintient néanmoins une approche d'ouverture en espérant arriver à une entente.

Dans le cadre du programme de relocalisation, la Société devait construire six (6) nouveaux bâtiments institutionnels pour remplacer les cinq (5) bâtiments qui étaient situés dans le quartier sud de Malartic. Un résumé des progrès réalisés sur les bâtiments institutionnels, au 31 décembre 2009, est présenté ci-dessous :

| Institution | Date de début | Date d'achèvement réelle ou prévue | Investissement (M \$) | Transfert aux autorités |
|---------------------------------|----------------------|---|------------------------------|--------------------------------|
| École primaire | Août 2008 | Août 2009 | 14,74 | Août 2009 |
| Centre de la petite enfance | Août 2008 | Août 2009 | 4,70 | Sept. 2009 |
| Centre d'éducation aux adultes | Sept. 2008 | Août 2009 | 6,20 | Août 2009 |
| Centre de soins de longue durée | Avril 2009 | Avril 2010 | 15,80 | Mai 2010 |
| HLM pour aînés | Avril 2009 | Déc. 2009 | 3,14 | Déc. 2009 |
| Auditorium communautaire | Avril 2009 | Fév. 2010 | 6,70 | Mars 2010 |

Gestion des travaux d'ingénierie et de construction

Les travaux d'ingénierie détaillée au niveau de l'usine de traitement, ainsi que dans le secteur de la digue de rétention des résidus sont avancés à un taux d'achèvement de 85 %.

Le personnel de gestion des travaux de construction a été recruté après consultation avec le personnel des opérations. Quelques 35 personnes font partie du groupe de gestion des travaux de construction. La Société a aussi recours à des firmes de génie-conseil pour compléter son personnel de supervision.

Approvisionnement

Des efforts importants ont été déployés pour négocier différents contrats d'approvisionnement et d'installation. Les contrats ont été octroyés en lien avec la stratégie visant à maximiser les retombées pour Malartic, l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec.

Des efforts de relance importants sont déployés pour assurer la livraison en temps opportun des pièces d'équipement et des fournitures afin d'assurer un maximum de flexibilité durant la construction. Au 31 décembre 2009, plusieurs importantes pièces d'équipement au niveau de l'usine de traitement avaient été livrées sur le site.

Électricité et communications

Un contrat a été conclu avec Hydro-Québec pour la construction d'une ligne de transmission à 120 kV. Hydro-Québec a reçu les permis nécessaires pour la construction de la ligne et les activités de déboisement ont débuté en novembre 2009. La ligne de transmission couvre une distance de 19 km, depuis la sous-station à Cadillac jusqu'à la sous-station principale à Canadian Malartic. La construction de la sous-station principale a grandement progressé (20 % d'achèvement) et les transformateurs de la sous-station principale ont été livrés sur le site. Les contrats pour la ligne de 25 kV ont été octroyés pour le site de distribution électrique. Il est prévu que le site sera alimenté en électricité à partir de septembre 2010.

Infrastructures

Les travaux ont débuté sur diverses infrastructures de soutien, dont les bâtiments de contrôle d'accès et les installations d'entreposage du carburant. La construction du bâtiment qui abritera l'administration, l'entrepôt et l'atelier mécanique a débuté en août 2009 et devrait être terminée en avril 2010. Le coulage de béton, la structure en acier, la toiture et le recouvrement extérieur ont été complétés.

Usine de traitement

L'octroi des contrats d'achat pour l'équipement d'usinage est pratiquement complété. L'octroi des contrats pour l'installation des équipements d'usinage a été complété au cours du premier trimestre de 2010. Les principaux contrats pour les matériaux de tuyauterie et les raccords ont été octroyés.

Les travaux pour la fondation du bâtiment de l'usine étaient achevés à 50 % à la fin de l'année. Les travaux visant à ériger la structure du bâtiment et les réservoirs de lixiviation étaient avancés à 15 %. L'excavation pour les installations du concasseur giratoire est terminée et la coulée de béton a débuté.

Gestion des résidus et de l'eau

Les pipelines qui serviront pour les résidus et le recyclage ont été achetés, et la soudure et l'installation ont eu lieu au cours du premier trimestre de 2010. Les fondations pour les diges A et B sont en construction, et Golder Associés assure une supervision QA/QC.

La construction des pipelines pour l'eau potable, les eaux usées et la protection des incendies sont en cours, à un taux d'achèvement de 30 %.

Exploitation (préparation du site)

En 2009, dans le cadre des travaux de développement, la Société a manipulé environ 472 000 tonnes de matériel à l'aide de la flotte de construction acquise en juillet 2008.

La préparation du site de l'usine et du bâtiment administratif s'est soldée par l'excavation d'environ 300 000 mètres cubes de matériel.

Pendant cette période, plusieurs éléments de la flotte minière prévue ont été reçus, notamment :

- 1 pelle RH340 O&K;
- 3 camions de 240 tonnes courtes CAT 793F;
- 1 bouteur CAT D10T;
- 1 niveleuse CAT 16M;
- 1 petite chargeuse CAT IT38H ;
- 1 camion surbaissé CAT 785; et
- 1 bouteur sur roues CAT 834H.

La pelle et les camions ont été assemblés sur le site dans une aire temporaire aménagée.

D'importants contrats d'approvisionnement ont été conclus au cours de l'année en ce qui a trait au carburant et aux produits connexes, aux explosifs (incluant les éléments de charge et de mise à feu) et les pneus. Ces nouveaux contrats ont été obtenus à un coût moindre que celui anticipé dans l'étude de faisabilité.

Usinage

Le personnel au niveau des opérations a continué à soutenir l'équipe de construction pour l'ingénierie détaillée et la sélection de l'équipement. La Société s'affaire à conclure tous les contrats importants au niveau des réactifs, du gaz naturel et des médias de broyage d'ici la fin du premier trimestre de 2010.

Échéancier

La construction du projet a bénéficié de conditions météorologiques favorables en novembre et décembre; par conséquent, le démarrage est toujours prévu pour le deuxième trimestre de 2011.

Relations communautaires

Dans le secteur des relations communautaires, l'accent a été mis au courant de l'année sur les éléments suivants :

- Audiences publiques tenues par le BAPE;
- Le maintien de liens solides avec les résidents affectés par la relocalisation; et
- Un accent particulier sur les relations avec les intervenants de Malartic et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Conformément aux lois en vigueur, le BAPE a tenu une rencontre d'information le 5 février 2009 et les audiences publiques formelles sur le projet ont débuté le 9 mars 2009. Le processus des audiences publiques du BAPE s'est déroulé sur une période de quatre mois comme suit :

- Rencontres publiques incluant une présentation du projet par les dirigeants et les consultants de la Société, et réponses aux questions des intervenants. Divers ministères du Québec et les autorités locales ont participé aux audiences qui ont eu lieu du 11 au 13 mars 2009 (pour un total de cinq séances publiques).
- Présentations publiques et par écrit du 14 au 16 avril 2009 (pour un total de cinq séances publiques). Plus de 83 mémoires ont été déposés et sept présentations orales ont été faites aux membres de la commission.
- Dépôt du rapport par les membres de la commission au ministre de l'Environnement le 3 juillet 2009.
- Le rapport du BAPE est rendu public le 9 juillet 2009.

Suite à l'une des recommandations du rapport du BAPE et avec l'assistance de la Chaire Desjardins des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (« UQAT »), un nouveau groupe de suivi a été mis sur pied. Le groupe est formé de 14 membres et sera en place pendant les phases d'exploitation et de clôture.

La Société a également tenu un tournoi de golf bénéfice le 9 septembre 2009, qui a permis d'amasser un montant de 400 000 \$ pour le FEMO. Le FEMO a subventionné diverses initiatives communautaires totalisant 195 000 \$.

La Société a également fait don de 250 000 actions au Département des sciences de la Terre et planétaires de l'Université McGill, pour égaler le don personnel de Robert Wares, fondateur et chef de l'exploitation d'Osisko. Le don servira à financer des postes en géologie économique et d'autres initiatives pour les étudiants en sciences géologiques.

La Société a publié son premier rapport sur le développement durable, portant sur ses activités de 2008. Le rapport a été compilé en se fondant sur les principes de responsabilité des entreprises (*Global Reporting Initiative*). Finalement, Osisko a reçu plusieurs prix visant à souligner ses réalisations au plan technique et du développement durable rentable.

Environnement

Un plan environnemental détaillé a été élaboré pour le projet. Le personnel sur le site a participé à l'élaboration du plan et a endossé la responsabilité pour le suivi au jour le jour. La Société a réalisé des levés de suivi sur les fondations des bâtiments institutionnels actuels dans le cadre de son programme sismique pré-dynamitage et des levés de suivi post-relocalisation dans le nouveau quartier afin de recueillir des données.

La Société participe à plusieurs d'initiatives de recherche :

- Drainage rocheux acide, élimination des résidus miniers et des déchets avec l'UQAT
- Travaux de stabilité des résidus miniers avec Golder, UQAT, École Polytechnique de Montréal et University of British Columbia
- Travaux de recherche sur les eaux souterraines (eskers) avec l'UQAT
- S'est joint à COREM en 2010 pour participer à différents projets de recherche métallurgique financés par l'industrie
- Fermeture et réhabilitation de sites de résidus miniers par reboisement avec l'UQAT et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) du Canada

Une ébauche de plan de fermeture a été préparée et Osisko est en discussions avec les représentants du gouvernement pour l'approbation; de plus la Société finalise l'entente sur le plan de fermeture du parc à résidus East Malartic avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et de ses entrepreneurs. Des suivis réguliers pour assurer la conformité au programme et des séances de formation sont en place. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps en 2008 et 2009.

Exploration – Autres projets

En 2009, le groupe d'exploration a pris de l'expansion avec l'ajout de personnel qualifié pour rechercher et évaluer de nouveaux projets. La Société a examiné différentes opportunités et a conclu les transactions suivantes :

- Bowmore Exploration Ltd – Placement stratégique
- Projet Goldboro (Orex Exploration Inc.)
- Propriété aurifère Dunn (Exploration Midland inc.)
- Propriété aurifère Mountjoy (Claim Post Resources Inc.)
- Camp Duparquet (Clifton Star Resources Inc.)

Bowmore Exploration Ltd

Le 3 juillet 2009, la Société a clôturé un placement stratégique dans Bowmore Exploration Ltd (« Bowmore ») en investissant 3,0 millions \$ dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire de 4,2 millions \$. À la date de clôture, Osisko détenait 15 000 000 (39,1 %) des 38 364 984 actions ordinaires de Bowmore et 22 500 000 (40,4 %) des actions en circulation après dilution. De plus, Osisko a procédé à la nomination de deux des cinq membres du conseil d'administration de Bowmore.

Ce placement a pour but d'accroître l'inventaire d'actifs de la Société en collaborant avec Bowmore pour faire avancer différents projets d'exploration aurifère de base dans le nord du Mexique et au Québec.

Propriété aurifère Dunn (Exploration Midland inc.)

Le 11 août 2009, Osisko a conclu une entente d'option avec Exploration Midland inc. (« Midland ») pour la propriété aurifère Dunn. La propriété est constituée de 51 claims dans les cantons de Cléricy et La Pause près de Rouyn-Noranda, dans la région de l'Abitibi au Québec. Selon les conditions de l'entente, Osisko peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété sur une période de trois ans en contrepartie de (i) paiements en espèces totalisant 140 000 \$, incluant 50 000 \$ à la signature; et (ii) dépenses d'exploration totalisant 1,3 million \$, incluant un minimum de 320 000 \$ au cours de la première année.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 %, Osisko aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 15 % sur livraison d'une étude de faisabilité bancaire, aux conditions suivantes : (i) paiements annuels en espèces de 40 000 \$ et (ii) dépenses d'exploration minimales de 200 000 \$ chaque année jusqu'au dépôt d'une étude de faisabilité bancaire dans un délai de trois ans. Une autre possibilité pour Osisko d'acquérir cet intérêt additionnel de 15 % serait de prendre en charge l'ensemble des coûts d'exploration et de développement sur la propriété Dunn, obtenant ainsi un intérêt additionnel de 1 % par tranche de 1 000 000 \$ investie sur la propriété, jusqu'à un maximum de 15 millions \$. Midland sera gérant des travaux jusqu'à l'achèvement d'une étude de préfaisabilité positive.

Propriété aurifère Mountjoy (Claim Post Resources Inc.)

Le 10 août 2009, Osisko a conclu une entente d'option avec Claim Post Resources Inc. (« Claim Post ») pour la propriété aurifère Mountjoy. La propriété est constituée de 105 claims dans le canton de Mountjoy, près de Timmins en Ontario.

Selon les conditions de l'entente, Osisko peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Mountjoy sur une période de quatre ans en contrepartie de : (i) paiements en espèces totalisant 250 000 \$, incluant un paiement de 50 000 \$ le ou avant le premier anniversaire de l'entente d'option; et (ii) dépenses d'exploration totalisant 4 000 000 \$, incluant 500 000 \$ la première année.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Mountjoy, Osisko aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 10 % sur livraison d'une étude de faisabilité bancaire au plus tard trois mois après le sixième anniversaire de l'entente d'option. Osisko pourra acquérir un intérêt additionnel de 10 % en assurant le financement du projet. Osisko sera gérant des travaux sur le projet durant la période d'option.

Osisko a également réalisé un placement privé de 200 000 \$ dans Claim Post en souscrivant 2 millions actions ordinaires, équivalent à une participation de 9,9 % dans la société.

Propriété Goldboro (Orex Exploration Inc.)

Le 13 novembre 2009, la Société a conclu une entente d'option avec Orex Exploration Inc. (« Orex ») pour la propriété Goldboro, située dans le comté de Guysborough en Nouvelle-Écosse.

Selon les conditions de l'entente, la Société peut acquérir un intérêt de 50 % dans la propriété Goldboro sur une période de quatre ans en contrepartie de : (i) dépenses d'exploration totalisant 8 000 000 \$, et (ii) un placement privé composé de 13 000 000 unités au prix de 0,10 \$ dans le capital d'Orex. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable. Chaque bon de souscription d'action ordinaire transférable confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire à 0,125 \$ sur une période de trois ans. Le placement privé d'unités a été clôturé après la signature de l'entente d'option.

Suite à l'acquisition d'un intérêt de 50 % dans la propriété Goldboro, la Société aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 10 % sur livraison d'une étude de pré faisabilité le ou avant le sixième anniversaire de l'entente.

Osisko sera gérant des travaux pendant la période d'option.

Camp Duparquet (Clifton Star Resources Inc.)

Le 10 décembre 2009, la Société a formé une coentreprise avec Clifton Star Resources Inc. (« Clifton ») dans le but d'acquérir un intérêt de 50 % dans plusieurs claims et ententes d'option dans l'ancien camp minier aurifère de Duparquet. Selon les conditions de l'entente, Osisko devra dépenser :

| | |
|------|---------------------|
| 2010 | 15,0 M \$ (minimum) |
| 2011 | 15,7 M \$ |
| 2012 | 23,6 M \$ |
| 2013 | <u>15,7 M \$</u> |
| | 70,0 M \$ |

De plus, Osisko a consenti des prêts à Clifton pour financer les paiements d'options, à la hauteur de 8,5 millions \$ pendant 24 mois et 22,5 millions \$ pendant 36 mois. Ces prêts portent intérêt à un taux de 5 % par année et peuvent être convertis en actions à la discrétion de Clifton. La Société a également consenti une ligne de crédit de 6 millions \$, pour retrait avant le 1^{er} janvier 2010, qui n'aura finalement pas été exercée.

RUBRIQUE 4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur ses actions émises depuis sa constitution. La politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins de liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. La Société a actuellement l'intention de conserver tous les fonds disponibles ainsi que la totalité de ses bénéfices futurs afin de financer le développement et la croissance de ses activités et elle ne prévoit pas verser des dividendes en espèces dans un avenir prévisible.

RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après le paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 25 mars 2010, la structure de capital de la Société est composée comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 336 436 229.

Bons de souscription en circulation : 8 100 000.

| <u>Date d'expiration</u> | <u>Nombre de Bons de Souscription</u> | <u>Prix d'exercice (\$)</u> |
|--------------------------|---|-----------------------------|
| Mai 2013 | 1 100 000 | 7,46 |
| Septembre 2014 | 7 000 000 | 10,75 |
| | <u>8 100 000</u> | |

Options en circulation : 9 647 832.

| <u>Date d'expiration</u> | <u>Nombre d'Options</u> | <u>Prix d'exercice (\$)</u> |
|--------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Mai 2010 | 30 000 | 5,325 |
| Juillet 2010 | 100 000 | 5,50 |
| Septembre 2010 | 300 000 | 5,46 |
| Mai 2012 | 1 000 000 | 5,325 |
| Septembre 2012 | 1 725 000 | 5,46 |
| Mai 2013 | 275 000 | 4,18 |
| Septembre 2013 | 2 392 165 | 2,20 |
| Novembre 2013 | 10 000 | 1,97 |
| Mars 2014 | 30 000 | 5,61 |
| Avril 2014 | 186 667 | 5,20 |
| Mai 2014 | 189 000 | 5,88 |
| Juin 2014 | 375 000 | 6,72 |
| Novembre 2014 | 2 875 000 | 7,80 |
| Février 2015 | 160 000 | 8,70 |
| | <u>9 647 832</u> | |

RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 1^{er} octobre 2001, les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole OSK (auparavant, elles étaient négociées à la Bourse de Montréal sous le même symbole). Osisko a été admise à la TSX le 15 novembre 2007 et ses actions ont été inscrites à la cote de la TSX à l'ouverture des marchés le 15 novembre 2007. Les actions de la Société se transigent également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice minier mondial S&P/TSX.

6.1 Cour et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du plus récent exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

| Mois | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume |
|-----------|--------------|-------------|------------|
| Janvier | 5,44 | 2,66 | 23 247 052 |
| Février | 5,54 | 4,26 | 55 912 295 |
| Mars | 6,05 | 4,22 | 55 673 782 |
| Avril | 6,10 | 4,91 | 35 171 684 |
| Mai | 7,22 | 5,43 | 31 994 799 |
| Juin | 7,55 | 6,25 | 35 310 867 |
| Juillet | 7,15 | 6,14 | 24 477 953 |
| Août | 7,70 | 6,77 | 54 035 957 |
| Septembre | 9,24 | 6,88 | 71 850 547 |
| Octobre | 8,34 | 6,90 | 34 745 819 |
| Novembre | 8,55 | 7,01 | 71 638 566 |
| Décembre | 9,06 | 7,80 | 32 886 391 |

6.2 Ventes antérieures

Le 25 février 2009, la Société a réalisé la clôture d'un placement public au moyen d'un prospectus simplifié, dans le cadre d'une prise ferme, avec un syndicat de preneurs fermes. Osisko a émis un total de 88 550 000 unités de la Société au prix de 4,55 \$ l'unité pour un produit brut global de 402,9 millions de dollars. Les frais liés à cette opération sont estimés à 21,1 millions de dollars, y compris une commission de 5 % sur le produit brut payable aux preneurs fermes.

Chaque unité était composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire. Chaque bon de souscription conférait à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire supplémentaire sur paiement du prix d'exercice de 5,45 \$ jusqu'au 17 novembre 2009. Osisko affecte le produit du placement à la mise en valeur et à la construction de son projet Canadian Malartic et à son fonds de roulement.

Le 26 juin 2009, la Société a clos un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier aux termes duquel elle a émis un total de 1 216 000 actions accréditatives au prix de 8,75 \$ l'action, moyennant un produit brut global de 10,6 millions de dollars. Ces fonds ont été affectés à la poursuite intensive de campagnes d'exploration sur plusieurs projets d'exploration et sur le projet afin d'augmenter l'inventaire de réserves et de ressources d'Osisko.

Le 1^{er} septembre 2009, la Société a clos avec un syndicat de preneurs fermes un deuxième appel public à l'épargne au moyen d'un prospectus simplifié par voie de prise ferme. Osisko a émis un total de 21 361 250 actions ordinaires au prix de 7,00 \$ l'action ordinaire, moyennant un produit brut global de 149,5 millions de dollars. Le produit net du placement s'établissant à 141,8 millions de dollars est affecté à la mise en valeur et à la construction du projet Canadian Malartic et aux fins générales du fonds de roulement.

Le 24 septembre 2009, Osisko a conclu une entente de financement avec OIRPC, filiale en propriété exclusive de l'Office d'investissement du RPC. Selon les conditions de l'entente, au moment de l'encaissement de la première tranche de 75 millions de dollars, Osisko a émis à OIRPC 7 millions de bons de souscription pouvant être exercés au plus tard le 24 septembre 2014, au prix de 10,75 \$, ce qui

représente une prime de 30 % sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 15 jours. Si Osisko encaisse la deuxième tranche de 75 millions de dollars, l'OIRPC recevra 5,5 millions de bons de souscription supplémentaires d'une échéance de cinq ans et à des conditions similaires à celles des bons de souscription émis au moment de l'encaissement de la première tranche.

Le 9 novembre 2009, Osisko a conclu avec la SGF une entente de financement de 75 millions de dollars au moyen d'une débenture senior non garantie, convertible au gré de la SGF en actions d'Osisko au prix de 9,18 \$ l'action. Cette débenture porte intérêt au taux de 7,5 %. Le capital initial doit être remboursé au plus tard le 9 novembre 2014. Le produit sera affecté au financement de la mise en valeur et de la construction du projet Canadian Malartic.

Le 18 décembre 2009, la Société a clos un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier aux termes duquel elle a émis un total de 335 290 actions accréditatives au prix de 11,30 \$ l'action, moyennant un produit brut de 3,8 millions de dollars. Ces fonds ont été affectés à la poursuite intensive de campagnes d'exploration sur plusieurs projets d'exploration et sur le projet afin d'augmenter l'inventaire de réserves et de ressources d'Osisko.

RUBRIQUE 7. TITRES ENTIERCÉS

La Société a conclu une première convention d'entiercement le 19 mai 1983 et une deuxième le 17 juin 1999 aux termes de l'Instruction générale québécoise Q-4, Placement des titres de sociétés d'exploration ou de mise en valeur du secteur primaire. Le 4 août 2008, les conventions d'entiercement précitées ont été remplacées par une convention d'entiercement intervenue entre CIBC Mellon agissant à titre de dépositaire, la Société et certains actionnaires (la « **convention d'entiercement** ») aux termes de l'Instruction générale 46-201 – Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne.

Le calendrier de libération des actions ordinaires entiercées était le suivant.

| Date | Actions entiercées libérées (en %) |
|---|---|
| 60 jours après la publication du communiqué de presse annonçant la conclusion de la convention d'entiercement | 25 % |
| 6 mois après cette date | 25 % |
| 12 mois après cette date | 25 % |
| 18 mois après cette date | 25 % |

Au 4 février 2010, aucune autre action n'est entiercée.

RUBRIQUE 8. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

8.1 Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant présente les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société et leur occupation principale actuelle.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

| Nom et lieu de résidence | Postes occupés au sein de la Société | Administrateur ou dirigeant depuis | Occupations principales au cours de cinq dernières années |
|--|--|------------------------------------|---|
| Victor Bradley ^(1,2) Alpes-Maritime France | Administrateur et président du conseil d'administration | Novembre 2006 | M. Bradley est comptable agréé. Il est actuellement président du conseil d'administration d'Osisko. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited, Aura Mineras Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc., Nortec Ventures Corp. et Yamana Gold Inc. |
| Sean Roosen Ontario, Canada | Président, chef de la direction et administrateur | Septembre 2003 | M. Roosen est président et chef de la direction d'Osisko depuis mars 2006. Il est également chef de l'exploitation d'EurAsia Holding A.G. M. Roosen est aussi un administrateur de Bowmore Exploration Ltd. et de Rio Novo Gold Inc., deux sociétés minières ouvertes. |
| André J. Douchane ^(1,4) Ontario, Canada | Administrateur | Juin 2007 | M. Douchane est président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., (société au stade de l'exploration et de la mise en valeur des éléments du groupe cuivre, nickel et platine). D'avril 2003 à décembre 2005, il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd. M. Douchane est présentement président du conseil d'administration de North American Palladium Ltd. |
| Staph Leavenworth Bakali ^(1,2,3) Londres, Royaume-Uni | Administrateur | Mars 2006 | M. Bakali est président et chef de la direction de Genoclea Biosciences (société de découverte, de développement et de commercialisation de vaccins clés), et président du conseil d'administration de LeapFrog Investment LLP, société active dans le secteur des services financiers. M. Bakali a été chef de l'exploitation de Corporation ID Biomédical de février 2004 à avril 2006. M. Bakali est administrateur non membre de la direction d'Intercell A.G. et administrateur de Phoqus Pharmaceuticals Limited. |
| Norman Storm ^(2,3) Jurmala, Lettonie | Administrateur | Octobre 2003 | M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding AG (société de placement dans le secteur des ressources naturelles) ainsi que chef de la direction de EurAsia Resource Holdings AG et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC ainsi qu'administrateur de Condor Petroleum Inc. |
| Serge Vézina ^(3,4) Québec, Canada | Administrateur | Septembre 2007 | M. Vézina est ingénieur et consultant minier depuis juin 2006; de mars 1998 à juin 2006 auprès de Cambior Inc., plus récemment vice-président, Génie industriel et environnement d'avril 2001 à juin 2006. Depuis février 2009, M. Vézina est aussi administrateur de Stornoway Diamond Corporation. |
| Robert Wares ⁽⁴⁾ Québec, Canada | Vice-président directeur, chef de l'exploitation et administrateur | Août 1998 | M. Wares a été président et chef de la direction d'Osisko d'août 1998 à mars 2006 et il est vice-président directeur et chef de l'exploitation de la Société depuis mars 2006. M. Wares est actuellement administrateur d'Augusta Resource Corporation, de Bowmore Exploration Ltd. et de Wildcat Silver Corporation. |

| Nom et lieu de résidence | Postes occupés au sein de la Société | Administrateur ou dirigeant depuis | Occupations principales au cours de cinq dernières années |
|--|---|------------------------------------|---|
| John Burzynski Ontario, Canada | Vice-président, Développement corporatif | Juin 2003 | M. Burzynski a été consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. |
| Sergio Cattalani Québec, Canada | Vice-président, Exploration | Avril 2009 | M. Cattalani est vice-président, exploration avec Osisko depuis avril 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été géologue principal chargé de projets d'exploration et de mise en valeur. En 2008, M. Cattalani a travaillé pour Hecla Mining Company of Canada au sein du Groupe d'élaboration et d'évaluation de projets axés sur l'Argentine, le Pérou, et l'Alaska. Auparavant, il a été géologue principal auprès d'Inco et de Vale-Inco au sein de leur Groupe technique et a travaillé à l'évaluation et à la mise en valeur de projets à l'international, tel qu'au Brésil (gîtes cuivre-or-oxydes de fer, latérites nickelifères), en Chine et en Australie (gisements magmatiques de nickel-cuivre), en Turquie, en Indonésie et en Amérique du Nord (sulfures massifs volcanogènes, gîtes épithermaux, gîtes de porphyres cuprifères). |
| Bryan A. Coates Québec, Canada | Vice-président, Finances et chef de la direction financière | Mai 2007 | M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, il a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et de IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates est actuellement administrateur de Semafo Inc. et de U308 Corp. |
| Jean-Sébastien David Québec, Canada | Vice-président, Développement durable | Octobre 2007 | M. David est vice-président, Développement durable d'Osisko. De mai 2006 à septembre 2007, M. David a occupé les fonctions de directeur général, Développement durable chez Cambior Inc. et chez IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior Inc. et auparavant chez Louisiana Pacific d'août 2000 à mai 2006. |
| André Le Bel Québec, Canada | Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société | Novembre 2007 | M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et secrétaire d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il occupait depuis juillet 1997 les fonctions de conseiller juridique principal chez Cambior inc. avant d'être promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation à la suite de son acquisition de Cambior inc. |
| Luc Lessard Québec, Canada | Vice-président, Ingénierie et Construction | Octobre 2007 | M. Lessard est vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko. De janvier 2000 à novembre 2006, M. Lessard a été directeur général, Projet et Constructoin de Cambior inc. puis, après l'acquisition de Cambior inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation. |
| Robert Mailhot Québec, Canada | Vice-président, Ressources humaines | Mai 2009 | M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Avant de se joindre à Osisko, M. Mailhot a été directeur général des relations industrielles de Télébec-Northern Tel de mai 2002 à avril 2009. |

- Notes : (1) Membre du comité de vérification
(2) Membre du comité de rémunération
(3) Membre du comité de régir d'entreprise et des nominations
(4) Membre du comité d'environnement, santé et sécurité

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

Au 25 mars 2010, les administrateurs et dirigeants détenaient directement 5 130 749 actions ordinaires, ce qui représente 1,53 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

8.2 Interdiction d'opérations, Faillites, Amendes ou Sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière de toute compagnie qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, à l'exception de M. Robert Wares qui était administrateur de Wildcat Silver Corporation lorsqu'elle a reçu un avis de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique relatif à la délivrance d'une interdiction d'opérations applicables à la direction le 30 novembre 2007 au sujet du dépôt tardif de ses états financiers consolidés vérifiés annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2007. Cette ordonnance d'interdiction d'opérations applicables à la direction a été révoquée le 8 janvier 2008. À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer considérablement sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une compagnie qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic est nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer considérablement sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de toute législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs de tel administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou d'un actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer considérablement sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'aucune pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu aucune entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni n'a fait l'objet d'aucune autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

8.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de l'équipe de direction d'autres sociétés de ressources ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des

opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts dans le cadre de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

RUBRIQUE 9. LITIGES

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige.

RUBRIQUE 10. MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

RUBRIQUE 11. VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6.

RUBRIQUE 12. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats suivants, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des activités :

- la convention de prise ferme datée du 9 février 2009 et intervenue entre la Société et Thomas Weisel Partenaires Canada Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Corporation de Valeurs Mobilières Dundee, RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc., Financière Banque Nationale Inc., Paradigm Capital Inc., La Corporation Canaccord Capital, Valeurs Mobilières TD Inc. et PI Financial Corp. relativement aux placements;
- l'acte de fiducie régissant les bons de souscription daté du 25 février 2009 et intervenu entre la Société et Société de Fiducie CIBC Mellon relativement au placement;
- la convention de prise ferme datée du 18 août 2009 et intervenue entre la Société et Thomas Weisel partners Canada Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et Corporation de Valeurs Mobilières Dundee relativement au financement conclu le 1^{er} septembre 2009;
- la convention de financement datée du 24 septembre 2009 et intervenue entre Osisko et OIRPC, filiale en propriété exclusive de l'Office d'investissement du RPC relativement à un financement de 150 millions de dollars mis à la disposition d'Osisko en deux tranches;
- la convention de souscription datée du 24 août 2009 et intervenue entre Osisko et la SGF relativement à un financement de 75 millions de dollars au moyen d'une débenture senior non garantie, convertible au gré de la SGF en actions d'Osisko au prix de 9,18 \$ l'action;
- la convention de soutien datée du 21 mars 2010 et intervenue entre la Société et Brett aux termes de laquelle Osisko offrira d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Brett.

RUBRIQUE 13. INTÉRÊTS DES EXPERTS

13.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice terminé le 31 décembre 2007 :

| | |
|---|---|
| Richard Gowans, ing. MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada | PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800 Montréal (Québec) Canada |
| David Runnels, ing. BBA Inc. 630, boulevard René-Levesque Ouest, bureau 2500 Montréal (Québec) Canada | Louis-Pierre Gignac, ing. G Services Miniers Inc. 8250, rue Racine Brossard (Québec) Canada |
| B. Terrence Hennessey, géologue MICON International Limited 390, Bay Street, bureau 900 Toronto (Ontario) Canada | André-Martin Bouchard, ing. Genivar Société en commandite 1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16 ^e étage Montréal (Québec) Canada |
| Elzéar Belzile, ing. Belzile Solutions Inc. 399, Montée du Sourire, Rouyn-Noranda (Québec) Canada | Michel R. Julien, ing. Golder Associés Limitée 9200, boulevard de l'Acadie Montréal (Québec) Canada |

13.2 Intérêts Des Experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, géologue, qui est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 et un dirigeant d'Osisko. En date des présentes, M. Wares détient 1 746 500 actions ordinaires (soit 0,5 % des actions ordinaires en circulation) et des options lui permettant d'acquérir 650 000 actions ordinaires d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux vérificateurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

RUBRIQUE 14. INFORMATION ADDITIONNELLE

14.1 Comité de Vérification

Le but du Comité de Vérification du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, la vérification, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité de Vérification est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, le vérificateur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité de Vérification figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité de vérification

| Nom | Indépendant | Possède des compétences financières |
|--------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Victor Bradley | Oui | Oui |
| Staph Leavenworth Bakali | Oui | Oui |
| André J. Douchane | Oui | Oui |

Le comité de vérification se compose de trois administrateurs indépendants tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité de vérification. Tous les membres du comité « possèdent des compétences financières » et ont la capacité de lire et de comprendre des états financiers.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité de vérification tel qu'il était constitué le 31 décembre 2009, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité de vérification qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Bradley est comptable agréé avec plus de quarante années d'expérience dans l'industrie minière dont quinze ans au sein de la société Cominco Ltée où il a occupé diverses fonctions, notamment à titre de contrôleur. M. Bradley a fondé Yamana Gold Inc., société minière établie à Toronto et il en a été l'administrateur principal. Au cours des cinq dernières années, M. Bradley a été administrateur de sociétés minières, y compris AIM Resources Limited, Aura Minerals Inc., Castillian Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Ventures Corp.

M. Leavenworth Bakali a obtenu une Maîtrise en Administration de l'Université de Londres (London Business School). Il possède plus de vingt ans d'expérience dans le milieu des affaires sur le plan international, incluant cinq ans à titre de haut dirigeant et administrateur de sociétés publiques. M. Bakali est président et chef de la direction de Genocea Biosciences, et président du conseil de LeapFrog Investment LLP, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers. M. Bakali a été chef de la direction de Corporation ID Biomedical de février 2004 à avril 2006 et il a été chef de l'exploitation de Powderject Pharma de janvier 2001 à février 2004. M. Bakali est également administrateur non-cadre de Intercell A.G. et administrateur de Phoqus Pharmaceuticals Limited.

M. Douchane possède plus de 35 années d'expérience dans tous les niveaux de l'industrie minière. M. Douchane est titulaire d'un B. Sc. génie minier (*B.S. in Mining Engineering*) du *New Mexico Institute of Mining and Technology*. Il a également complété le *Executive Business Program* de la *Kellogg School of Business*. M. Douchane est actuellement président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., un émetteur coté à la TSX. M. Douchane est également président du conseil de North American Palladium Ltd. Il a été président et chef de la direction de North American Palladium Ltd. du mois d'avril 2003 jusqu'en décembre 2005. Avant avril 2003, il était vice-président des Opérations pour Franco Nevada.

Honoraires pour les services du vérificateur externe

Les honoraires facturés à la Société par son vérificateur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

| | Exercice 2009 (\$) | Exercice 2008 (\$) |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Honoraires de vérification | 117 000 | 70 355 |
| Honoraires pour services liés à la vérification | 170 655 | 42 000 |
| Honoraires pour services fiscaux | 34 350 | 137 525 |
| Total | 322 005 | 249 880 |

14.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés vérifiés, les notes y afférentes ainsi que le rapport du vérificateur de la Société s'y rapportant, de même que le Rapport de Gestion de la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de

participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, sous réserve que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. Objectifs du comité de vérification

Les objectifs du comité de vérification sont d'assister le conseil d'administration dans le cadre :

1. de la supervision des principes, normes et règles de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures de vérification interne de la Compagnie;
2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Compagnie et de leur vérification indépendante;
3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des vérificateurs externes;
4. de l'évaluation de l'indépendance des vérificateurs externes;
5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Compagnie; et
6. de la conformité de la Compagnie en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le comité de vérification a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Compagnie est chargée de veiller à la préparation, la présentation et à la fiabilité des états financiers de la Compagnie. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assure la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les vérificateurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter une vérification adéquate des états financiers annuels de la Compagnie et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du comité de vérification ne sont pas des employés à temps plein de la Compagnie et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des vérificateurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en vérification, y compris en ce qui concerne l'indépendance des vérificateurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du comité de vérification ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou tout autre forme de procédure de révision, de vérification ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des vérificateurs; et chaque membre du comité de vérification est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Compagnie, desquelles celui-ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au comité de vérification par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au conseil d'administration), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que de vérification fournis à la Compagnie par les vérificateurs.

Les vérificateurs externes doivent rendre compte au conseil d'administration et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires. Le conseil d'administration, avec l'aide du comité de vérification, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Compagnie et au comité de vérification, en tant que représentants des actionnaires de la Compagnie, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Compagnie (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les vérificateurs externes soumettent annuellement à la Compagnie et au comité de vérification une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*.

II. Composition du comité de vérification

Le comité de vérification est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, tel que défini dans les lois applicables ainsi que dans les règles et les lignes directrices des Bourses, lesquels administrateurs sont nommés par le conseil d'administration. Il revient au conseil d'administration de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du comité de vérification.

Les membres du comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Compagnie), et au moins un membre du comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le conseil d'administration à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. Réunions, structure et mode de fonctionnement du comité de vérification

Le comité de vérification se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels vérifiés et des états financiers trimestriels, ainsi que tout autre sujet s'y rapportant. Le comité de vérification peut exiger que de tout dirigeant ou employé de la Compagnie, de même que les conseillers et les vérificateurs externes, assistent à une réunion du comité de vérification ou rencontrent tout membre ou conseiller du comité de vérification.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis en vertu des dispositions du Règlement Général no. 2005-1 de la Compagnie se rapportant à la réglementation des réunions et du fonctionnement du conseil d'administration telles qu'applicables et compatible en regard des dispositions de la présente charte et des autres dispositions adoptées par le conseil d'administration concernant le mode de fonctionnement et la constitution du comité.

IV. Responsabilités et pouvoirs du comité de vérification

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le comité de vérification jouit d'un accès illimité à l'information et il exerce les fonctions et les pouvoirs suivants :

1. relativement aux vérificateurs externes,
 - (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des vérificateurs externes et de recommander au conseil d'administration la nomination des vérificateurs externes pour approbation par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des vérificateurs externes;
 - (ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux vérificateurs externes pour leurs services de vérification;
 - (iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à la vérification pouvant être rendus par les vérificateurs externes de la Compagnie à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas une incidence sur l'indépendance des vérificateurs. Le comité de vérification peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au comité;
 - (iv) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les vérificateurs externes sont responsables de s'assurer que cette déclaration soit exacte et complète), de discuter avec les vérificateurs externes de tout lien ou service divulgués dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des vérificateurs externes de la Compagnie, ainsi que de recommander au conseil d'administration de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants;
 - (v) d'aviser les vérificateurs externes qu'ils doivent rendre compte au comité de vérification et au conseil d'administration, en tant que représentants des actionnaires; et
2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes,
 - (i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au comité de vérification une analyse relative aux pratiques et enjeux importants liés à la communication d'information financière;
 - (ii) de s'assurer que les vérificateurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences dans le traitement comptable de l'information financière à l'intérieur des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussion avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les vérificateurs externes et la direction, telles des lettres de la direction ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le comité de vérification;
 - (iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au comité de vérification par les vérificateurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :

- les lacunes soulevées suite à la vérification du design et de la mise en œuvre des contrôles internes;
- la possibilité de fraude dans la vérification des états financiers;
- la détection d'actes illégaux;
- les responsabilités des vérificateurs externes selon les normes de vérification généralement reconnues;
- les principales politiques comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de la vérification;
- la responsabilité des vérificateurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers vérifiés;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussion avec la direction avant la rétention des services des vérificateurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de la vérification;
- l'avis des vérificateurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les vérificateurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les vérificateurs externes pour :

- discuter de l'étendue de la vérification annuelle;
- discuter des états financiers vérifiés, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non vérifiés, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Compagnie qui sont utilisés pour les fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de toute vérification ou de tout rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les vérificateurs externes, concernant les rapports financiers de la Compagnie;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les vérificateurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les vérificateurs externes comptent soumettre au conseil d'administration et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et de vérification de la Compagnie, proposés ou envisagés par les vérificateurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;

- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités réglementaires ou les agences gouvernementales, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers, de l'information financière ou des politiques comptables de la Compagnie;
 - réviser, évaluer et superviser le programme de gestion de risques de la Compagnie, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
 - l'évaluation des risques;
 - l'évaluation quantitative du risque couru;
 - les mesures de réduction de risques; et
 - la divulgation de risques;
 - réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de développement et de relève;
- (v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Compagnie;
- (vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques ou le Secrétaire corporatif de la Compagnie, de tout sujet juridique pouvant avoir un effet important sur les états financiers et les politiques de conformité de la Compagnie, y compris des avis importants transmis aux agences gouvernementales, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces agences;
- (vii) de réviser et de discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Compagnie relativement à la procédure de certification des états financiers de la Compagnie selon les articles 302 et 906 de SOX, du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intérimaires des émetteurs* et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable.

3. relativement aux rapports et aux recommandations,

- (i) de préparer et de réviser tout rapport et autre information à être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Compagnie;
- (ii) de réviser et de recommander au Conseil d'administration, l'approbation des états financiers intermédiaires et annuels vérifiés de la Compagnie, ainsi que les rapports de gestion et communiqués de presse y reliés;
- (iii) de réviser et de recommander au Conseil d'administration l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Compagnie conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Compagnie;
- (iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Compagnie, extraites ou dérivées des états financiers de la Compagnie, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;
- (v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute mise à jour au Conseil d'administration;

- (vi) de passer en revue et réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent, tel que nécessaire, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil d'administration, et superviser la conformité à ce Code; et
 - (vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au conseil d'administration, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le comité de vérification pourrait juger nécessaire ou à propos; et
4. de réviser, de discuter avec la direction, et d'approuver, toutes les transactions entre parties apparentées,
 5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, les contrôles internes, et la vérification, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de vérification, conformément aux lois et aux règlements applicables, et
 6. établir des politiques d'embauche concernant les associés, les employés, les associés antérieurs ainsi que les employés antérieurs des vérificateurs externes actuels et, selon les circonstances, des vérificateurs externes antérieurs de la Compagnie.

V. Ressources et pouvoirs du comité de vérification

Le comité de vérification a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour se libérer de toute responsabilité, en son entière discrétion, y compris le pouvoir de retenir les services de vérificateurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des vérifications ou des révisions particulières, et de retenir les services de conseillers spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

Adoptée le : 21 février 2008

Révisée le : 15 février 2010